43e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 41 14 OCTOBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne)

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Édition complète . . . . 18 fr. / Édition partielle . . . . 12 fr.

ÉTRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 17 décembre 1925.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions de science ecclésiastique. — Quel est l'état naturel des âmes après leur séparation du corps ? 641. Est-il normal ou anormal ? 642. Crée-t-il une infériorité par rapport à celui de la vie présente, dans l'ordre de la connaissance ? 643. — Vaut-il mieux, pour éviter les rechutes, attendre qu'il n'y ait plus chance de guérison pour donner les derniers sacrements aux malades ? 646. — Faut-il se confesser et communier le même jour pour gagner l'indulgence accordée à l'acte d'abandon de Pie X ? 647. — Quelle est la lettre et l'esprit du droit sur le choix des confesseurs dans les collèges ? Vaut-il mieux écarter les professeurs ? Le Supérieur peut-il assigner à tel confesseur les anciens élèves et les nouveaux à tel autre ? 647.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Pierre de Clorivière, 649 ; Amédée Britsch, abbé Francis Mugnier, 651 ; Ed. Dumoutet, L. Garriguet, 652 ; Paul Blanchemain, Dr Pierre Barbet, *Mère Louise-Flavie Blanc,* 653 ; Gina Lombroso, Léon Daudet, 654 ; Ladislas Reymont, Clara Viebig, 655 ; Charles Picard, 656.

PRÉDICATION

Sermons pour la Toussaint. — I. Le chemin et la récompense, 497. — II. Trois illusions dissipées, 501.

Dernier dimanche d'octobre. — La royauté de Jésus-Christ, 502.

Panégyrique de sainte Alpaix. — Les leçons de sa vie, 504.

Entretiens sur la vie chrétienne. — CVIII. Le sacrement d'Eucharistie : *L'influence de la communion sur les individus et les sociétés,* 508.

En vente à nos bureaux :

1° Pour le Mois des Morts : *Le Vestibule du Paradis,* du chanoine Rolland. Voir couverture du 30 septembre.
2° La *Petite Histoire de ma Religion,* de Fournier. Voir couverture du 16 septembre.
3° Nos *relieurs « Clio ».* Voir couv. du 7 octobre.

PETIT COURRIER

Q. — Ayant à préparer une conférence sur « le Mouvement religieux en France au XIXe siècle, » je viens vous demander une petite bibliographie.

R. — Mgr Baunard, *Un siècle de l'Eglise de France,* gr. in-4°, Poussielgue 1901 ; — Mgr Péchenard. *Un Siècle, Mouvement du monde de 1800 à 1900,* Paris, Lethielleux, et Giard à Lille ; — Mourret, *L'Eglise contemporaine,* t. 8 et 9 ; — Fr. Bournand, *La Patrie française au XIXe siècle,* Haton. — Les *Conférences* de la Bonne Presse ont traité le sujet en quelques courtes pages dans le n° 7 (1er avril) de 1901. — Voir encore la bibliographie de Manuels d'histoire comme Marion (t. IV) ou Albers-Hedde (t. II).

Q. — Quelle est l'adresse de la *Revue d'ascétique et de mystique ?*

R. — *Revue d'ascétique et de mystique,* paraissant tous les 3 mois, env. 112 p. in-8° par n°, dirigée par les Pères Jésuites français ; — Secrétariat de rédaction : 120, Via del Seminario, Roma (19), et 31, rue de la Fonderie, Toulouse ; — Administration à Toulouse, 9, rue Montplaisir (c. c. n° 593, Toulouse) ; un an, 15 f. (Union postale, 20 f.) ; le n° séparé, 5 f.

Q. — Quelle est la meilleure édition et traduction des Œuvres de S. Jean de la Croix ?

R. — Actuellement, la meilleure édition espagnole est celle du P. Gérard : *Obras del mistico Doctor San Juan de la Cruz,* Edicion critica y la

más correcta y completa de las publicadas hasta hoy con introducciones y notas del Padre Gerardo de San Juan de la Cruz, Carmelita Descalzo ; Toledo, Pelaez (3 vol. in-8, 1912-1914). — Le ***texte*** **de cette édition vient d'être publié en un seul volume par le P. Edouard de Ste-Thérèse :** ***Obras de S. Juan de la Cruz,*** **edicion popular, Burgos, Tipografia de « El Monte Carmelo, » 1925, in-8 de 1120 p., 9 peset. — Le travail du P. Gérard est loin de satisfaire les savants ; et une nouvelle « édition critique » s'élabore actuellement par les soins du P. Silverio.**

Seule la traduction française d'Hornaert a été faite postérieurement à la publication du P. Gérard : ***La montée du Carmel*** **(2 vol.) ;** ***La nuit obscure*** **et** ***La vive flamme d'amour*** **(1vol.) ;** ***Le cantique spirituel*** **(1 vol.) ; ensemble 4 vol. in-12, Desclée, de Brouwer et Cie, 1922-1923. Mais cette traduction a ajouté ses propres imperfections (manque de rigueur et de précision, souvent paraphrase plutôt que traduction) à celles du texte espagnol sur lequel elle a été faite.**

Une retraite *pour les conscrits* sera donnée à La Bastiolle-Montauban (Tarn-et-Garonne) du 24 au 27 octobre. Ecrire vite au Directeur.

— *Cantique à Jésus-Christ Roi,* paroles de Mgr Nègre, musique de l'abbé Rémon, 4 pages in-12 (sans accomp.), 0 f. 25, 2 f. les dix, 15 f. le cent ; chez M. le chanoine Joguet, secrétaire de la « Milice du Christ-Roi, » 36, rue Losserand, à Tours (Indre-et-Loire). — *Au Christ-Roi* (des Feuillets musicaux Publiroc), paroles et musique (sans accomp.), 2 p. in-12, 0 f. 05 ; avec acc., 2 p. in-4°, 0 f. 50. Le port est en sus. Adresser les demandes à l'auteur de la musique, M. le chanoine Callier, à la Maîtrise d'Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

— *Catéchisme en images* (couv. de 1925, p. 209) : Outre ceux de la Bonne Presse et de Mouterde (chez Tolra), il en existe un chez Lethielleux (en 4 parties : Symbole, Décalogue, Sacrements, Culte et prières), in-16 de 420 p., 610 grav., 6 f. en 1925.

— P. 234, *Arlette :* Les Arlettes doivent prendre S. Charles pour patron. Charles a donné les diminutifs *Charlot* et *Charlet,* d'où les féminins *Charlotte* et *Charlette* (dans les chartes on trouve *Carletta).* Peut-être le C a-t-il été considéré comme le signe de l'aspiration, comme nous le voyons dans Clovis, qui est devenu Hlovis, puis Louis.

— P. 242 : Vous trouverez des Litanies de S. Antoine ermite chez M. le Curé d'Hardifort, par Cassel (Nord) : la neuvaine y est prêchée et beaucoup de cultivateurs y vont prier. — Vous en trouverez, je crois, chez M. le Doyen de Conty (Somme), où il y a un pèlerinage à S. Antoine très fréquenté de 7 à 8 lieues à la ronde pendant une neuvaine qui a lieu durant l'octave de la Pentecôte.

Cours de latin. *Grammaire simplifiée,* **à l'usage des classes de 3e et de 4e, par Ch. Georgin et H. Berthaut, professeurs de Ire au Lycée Henri-IV et au Collège Stanislas de Paris. — Gr. in-8 de 340 p., cartonné 12 fr. 60. — Paris, Hatier.**

L'an dernier, *couv.* p. 178, nous annoncions de cet ouvrage le *Cours supérieur,* ou *Grammaire complète.* A la *Grammaire simplifiée* qui paraît aujourd'hui, sera adjoint encore un *Cours élémentaire* à l'usage des classes de 5e et 6e. Les deux auteurs sont des maîtres éminents du groupe des professeurs catholiques de l'Université, et il y a longtemps que les éditions de M. Georgin, chefs-d'œuvre d'annotations grammaticales, sont aux mains de tous nos confrères de l'enseignement secondaire. Je crois que l'on peut dire que personne aujourd'hui, ni dans l'Université ni ailleurs, n'excelle comme lui à donner aux élèves studieux l'intelligence complète d'une phrase latine ou d'un mot latin. Quand on ouvre cette Grammaire, on est ébloui de tant de clarté ; et la clarté de la typographie va de pair avec la clarté du texte. C'est toute la science du latin qui du premier coup saute aux yeux et vous imbibe l'esprit. On se demande comment une cervelle d'enfant, si paresseuse ou si obtuse qu'on la suppose, pourrait se fermer à tant de lumière. Comme cela nous change des vieux Manuels touffus et mal imprimés que nous apprenions il y a un demi-siècle !

Nous avons dit l'an dernier les avantages de l'innovation qui dans le *Cours complet* mettait à part la *Syntaxe de la Version* et la *Syntaxe du Thème.* Ici, dans la *Grammaire simplifiée,* la place principale est réservée à la *Syntaxe de la Version ;* les règles du Thème sont mises au bas des pages, au rez-de-chaussée, et nettement distinguées par leurs caractères typographiques.

ANNONCES

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU.
COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

Le Duplicateur " GOSSELIN " imprime 500 copies à l'heure jusq. 10.000 ex. du même original. Prix cour. sur dem. — Polycopie Abbé GOSSELIN, Flers (Orne).

REVUES intéressantes et utiles pour **Clergé** sont prêtées excellentes conditions. Envoyez votre carte pour recevoir liste, à **Revues circulantes** à TARBES (Hautes-Pyrénées).

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature etc.

ETABLI DE MENAGE
Modèle perfectionné 1926. Breveté S. G. D. G. — Franco 46 fr. (France)
Permet d'exécuter ts travaux de menuiserie et serrurerie. S'adapte instantanément à toute table. Pas encombrant, se case n'importe où. Emploie tous les outils.
REMPLACE l'ETABLI et l'ETAU
Rendra de grands services aux missionnaires, dans les cures, pensionnats, séminaires, patronages, œuvres, etc.
A. ONIGKEIT **Belle-Vue, Romans-sur-Isère** (Drôme).
Chèques post. LYON 6.29. — Notice *A. C.* gratis comme imprimé, ou contre 0,75 sous pli fermé remb. à l'achat.

BICYCLETTE V. M. A.
Modèle spécial pour le Clergé
PRATIQUE — SOLIDE
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils,** à Valence (Drôme), qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client. R.C. Romans 313.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève,** fondé en 1884, 2, rue Péclet, à Besançon, **se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance.** Demander catalogues franco. **Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.**
R. C. Besancon 1.552

LIVRES qui viennent de paraître sont mis en circulation par organisation puissante. Demandez catalogue par envoi de votre carte à **Revues circulantes** à TARBES (Hautes-Pyrénées).

VINS DE MESSE
GRENACHE DE COLLIOURE et BANYULS doux naturels, conformes aux décrets liturgiques.
ROUSSILLON et VIN BLANC DE TABLE également conformes.
Avec les meilleures références ecclésiastiques.
Prix-ct *franco.* — Echantillons contre 2 fr. en tes poste
Hré-P. SOULIER, à COLLIOURE (Pyres-Orles) R. C. Céret 686.

43e ANNEE (5e SÉRIE) N° 41 14 OCTOBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quel est l'état des âmes après leur séparation du corps?

Est-il vrai qu'en attendant la résurrection générale, elles se trouvent dans un état d'infériorité, dans un état anormal, *qui n'est corrigé que par la vision béatifique?*

Sans doute, l'âme postule son corps et S. Thomas (si je ne me trompe) regarde la résurrection générale, non comme une faveur préternaturelle, mais comme une exigence de la nature humaine. — Mais peut-on en conclure que l'âme, en se séparant du corps, serait douée *naturellement* d'une immortalité où elle jouirait à peine de ses facultés, comme je l'ai entendu soutenir par un théologien?

R. — Laissons de côté les données positives de la révélation touchant l'état des âmes séparées au paradis, en enfer, au purgatoire; ne considérons de l'état des âmes séparées que l'aspect strictement envisagé dans la question posée. — 1o Quel état la nature leur réserve-t-elle, au point de vue de leur être et de leurs opérations? 2o Cet état est-il normal ou anormal? 3o Constitue-t-il un état d'infériorité par rapport à la vie présente? 4o Et que faut-il penser de certaines assertions émises par quelques théologiens relativement à un prétendu état d'infériorité? — En répondant à ces quatre questions, nous nous inspirerons souvent, sans qu'il soit besoin de nous y référer constamment, de la belle étude du R. P. Hugon, *L'état des âmes séparées,* dans ses *Réponses théologiques* (Paris, Téqui, 1924).

* * *

I. — Il est d'abord très certain, d'après la révélation, que l'âme humaine, séparée du corps, conserve l'usage de son intelligence et de sa volonté. Ne perçoit-elle pas, en effet, dans une claire vision intellectuelle, la sentence du jugement divin qui fixe son sort à tout jamais? Mais la philosophie seule parvient à la même conclusion. Sans doute, l'âme est créée pour être substantiellement unie au corps; mais elle dépasse le corps de toute la dignité et de toute l'indépendance d'être qui est l'apanage de la forme subsistante. D'où il suit que l'âme possède une double série de facultés. Certaines de ses facultés, celles qui manifestent la vie végétative et la vie sensitive, requièrent, pour s'épanouir, l'organisme vivant, composé de corps et d'âme. Les autres, celles qui manifestent la vie purement spirituelle, intelligence et volonté, ont leurs opérations propres dégagées de la matière. Il est donc évident qu'à la mort, les facultés du composé ne pourront plus ni s'épanouir dans leur être, ni exercer leurs opérations : plus de nutrition, plus d'impressions nerveuses, plus de douleurs provenant du déchirement ou de la séparation violente des parties, plus de sensations. Cependant, parce que l'âme est la racine de ces puissances mixtes, elle les conservera *virtuellement :* dans l'aptitude qu'elle retient comme forme du corps humain, elle possède, sans création nouvelle, sans miracle particulier, la puissance de les reproduire dans l'organisme humain aussitôt la réunion au corps accomplie. — Quant aux autres puissances dont l'opération est, en soi, indépendante de la matière, ni leur être, ni leur exercice ne doit être supprimé ou diminué par la mort. L'intelligence et la volonté, qui ne furent jamais mêlées à la matière, persistent donc chez les âmes séparées. Mais leur *mode* d'opération ne sera plus parfaitement identique à celui qu'elles possédaient ici-bas. Ici-bas, l'intelligence ne connaît la vérité que par mode d'abstraction des données sensibles. *Nil in intellectu,* dit l'adage connu, *quod prius non fuerit in sensu.* Ce mode d'intellection, qui présuppose l'exercice des sens, est donc naturel ou plutôt « connaturel [1] » à l'état de l'union de l'âme et du corps. Mais l'état des âmes séparées appellera « connaturellement » un autre mode d'opération. La vérité est introduite par en haut, sans passer par le sens et l'imagination, par le moyen d'espèces intelligibles directement infusées par Dieu. L'âme connaît ainsi le vrai par mode d'*intuition,* à la façon des anges, formes séparées par nature. Cette intuition portera sur trois objets. *L'âme* se contemplant *elle-même,* sera à elle-même *son premier objet* de connaissance; se connaissant elle-même par l'intuition de sa propre essence, elle connaîtra du même coup *Dieu,* dont elle est l'image, non certes par un concept intuitif, mais à la façon dont on saisit, dans le miroir, l'image de celui qui y est représenté. *En second lieu,* l'âme séparée embrassera dans un simple regard toutes *les idées acquises ici-bas* et dont elle gardera la mémoire intellectuelle. *Enfin,* l'âme séparée connaîtra la vérité, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, par le moyen des *idées ou espèces infuses.*

[1] Sur le sens précis du terme *connaturel,* voir *Ami* 1926, p. 491.

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

más correcta y completa de las publicadas hasta hoy con introducciones y notas del Padre Gerardo de San Juan de la Cruz, Carmelita Descalzo ; Toledo, Pelaez (3 vol. in-8, 1912-1914). — Le *texte* de cette édition vient d'être publié en un seul volume par le P. Edouard de Ste-Thérèse : *Obras de S. Juan de la Cruz,* edicion popular, Burgos, Tipografia de « El Monte Carmelo, » 1925, in-8 de 1120 p., 9 peset. — Le travail du P. Gérard est loin de satisfaire les savants ; et une nouvelle « édition critique » s'élabore actuellement par les soins du P. Silverio.

Seule la traduction française d'Hornaert a été faite postérieurement à la publication du P. Gérard : *La montée du Carmel* (2 vol.) ; *La nuit obscure* et *La vive flamme d'amour* (1vol.) ; *Le cantique spirituel* (1 vol.) ; ensemble 4 vol. in-12, Desclée, de Brouwer et Cie, 1922-1923. Mais cette traduction a ajouté ses propres imperfections (manque de rigueur et de précision, souvent paraphrase plutôt que traduction) à celles du texte espagnol sur lequel elle a été faite.

Une retraite *pour les conscrits* sera donnée à La Bastiolle-Montauban (Tarn-et-Garonne) du 24 au 27 octobre. Ecrire vite au Directeur.

— *Cantique à Jésus-Christ Roi,* paroles de Mgr Nègre, musique de l'abbé Rémon, 4 pages in-12 (sans accomp.), 0 f. 25, 2 f. les dix, 15 f. le cent ; chez M. le chanoine Joguet, secrétaire de la « Milice du Christ-Roi, » 36, rue Losserand, à Tours (Indre-et-Loire). — *Au Christ-Roi* (des Feuillets musicaux Publiroc), paroles et musique (sans accomp.), 2 p. in-12, 0 f. 05 ; avec acc., 2 p. in-4°, 0 f. 50. Le port est en sus. Adresser les demandes à l'auteur de la musique, M. le chanoine Callier, à la Maîtrise d'Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

— *Catéchisme en images* (couv. de 1925, p. 209) : Outre ceux de la Bonne Presse et de Mouterde (chez Tolra), il en existe un chez Lethielleux (en 4 parties : Symbole, Décalogue, Sacrements, Culte et prières), in-16 de 420 p., 610 grav., 6 f. en 1925.

— P. 234, *Arlette :* Les Arlettes doivent prendre S. Charles pour patron. Charles a donné les diminutifs *Charlot* et *Charlet,* d'où les féminins *Charlotte* et *Charlette* (dans les chartes on trouve *Carletta).* Peut-être le C a-t-il été considéré comme le signe de l'aspiration, comme nous le voyons dans Clovis, qui est devenu Hlovis, puis Louis.

— P. 242 : Vous trouverez des Litanies de S. Antoine ermite chez M. le Curé d'Hardifort, par Cassel (Nord) : la neuvaine y est prêchée et beaucoup de cultivateurs y vont prier. — Vous en trouverez, je crois, chez M. le Doyen de Conty (Somme), où il y a un pèlerinage à S. Antoine très fréquenté de 7 à 8 lieues à la ronde pendant une neuvaine qui a lieu durant l'octave de la Pentecôte.

Cours de latin. *Grammaire simplifiée,* **à l'usage des classes de 3e et de 4e, par Ch. Georgin et H. Berthaut, professeurs de Ire au Lycée Henri-IV et au Collège Stanislas de Paris. — Gr. in-8 de 340 p., cartonné 12 fr. 60. — Paris, Hatier.**

L'an dernier, *couv.* p. 178, nous annoncions de cet ouvrage le *Cours supérieur,* ou *Grammaire complète.* A la *Grammaire simplifiée* qui paraît aujourd'hui, sera adjoint encore un *Cours élémentaire* à l'usage des classes de 5e et 6e. Les deux auteurs sont des maîtres éminents du groupe des professeurs catholiques de l'Université, et il y a longtemps que les éditions de M. Georgin, chefs-d'œuvre d'annotations grammaticales, sont aux mains de tous nos confrères de l'enseignement secondaire. Je crois que l'on peut dire que personne aujourd'hui, ni dans l'Université ni ailleurs, n'excelle comme lui à donner aux élèves studieux l'intelligence complète d'une phrase latine ou d'un mot latin. Quand on ouvre cette Grammaire, on est ébloui de tant de clarté ; et la clarté de la typographie va de pair avec la clarté du texte. C'est toute la science du latin qui du premier coup saute aux yeux et vous imbibe l'esprit. On se demande comment une cervelle d'enfant, si paresseuse ou si obtuse qu'on la suppose, pourrait se fermer à tant de lumière. Comme cela nous change des vieux Manuels touffus et mal imprimés que nous apprenions il y a un demi-siècle !

Nous avons dit l'an dernier les avantages de l'innovation qui dans le *Cours complet* mettait à part la *Syntaxe de la Version* et la *Syntaxe du Thème.* Ici, dans la *Grammaire simplifiée,* la place principale est réservée à la *Syntaxe de la Version ;* les règles du Thème sont mises au bas des pages, au rez-de-chaussée, et nettement distinguées par leurs caractères typographiques.

ANNONCES

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU.
COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

Le Duplicateur " GOSSELIN " imprime 500 copies à l'heure jusq. 10.000 ex. du même original. Prix cour. sur dem. — Polycopie Abbé GOSSELIN, Flers (Orne).

REVUES intéressantes et utiles pour **Clergé** sont prêtées excellentes conditions. Envoyez votre carte pour recevoir liste, à **Revues circulantes** à TARBES (Hautes-Pyrénées).

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes ...

ETABLI DE MENAGE
Modèle perfectionné 1926. Breveté S. G. D. G. — Franco 46 fr. (France)
Permet d'exécuter ts travaux de menuiserie et serrurerie. S'adapte instantanément à toute table. Pas encombrant, se case n'importe où. Emploie tous les outils.
REMPLACE l'ETABLI et l'ETAU
Rendra de grands services aux missionnaires, dans les cures, pensionnats, séminaires, patronages, œuvres, etc.
A. ONIGKEIT Belle-Vue, Romans-sur-Isère (Drôme).
Chèques post. LYON 6.29. — Notice *A. C.* gratis comme imprimé, ou contre 0,75 sous pli fermé remb. à l'achat.

BICYCLETTE V. M. A.
Modèle spécial pour le Clergé
PRATIQUE — SOLIDE
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils,** à Valence (Drôme), qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client. R.C. Romans 313.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à Besançon, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.
R. C. Besançon 1.552

LIVRES qui viennent de paraître sont mis en circulation par organisation puissante. Demandez catalogue par envoi de votre carte à **Revues circulantes** à TARBES (Hautes-Pyrénées).

VINS DE MESSE
GRENACHE DE COLLIOURE et **BANYULS** doux naturels, conformes aux décrets liturgiques.
ROUSSILLON et **VIN BLANC DE TABLE** également conformes.
Avec les meilleures références ecclésiastiques.
Prix-ct *franco.* — Echantillons contre 2 fr. en ts poste
Hré-P. SOULIER, à COLLIOURE (Pyrées-Orles) R. C. Céret 686.

43e ANNEE (5e SÉRIE) N° 41 14 OCTOBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quel est l'état des âmes après leur séparation du corps?

Est-il vrai qu'en attendant la résurrection générale, elles se trouvent dans un état d'infériorité, dans un état anormal, *qui n'est corrigé que par la vision béatifique?*

Sans doute, l'âme postule son corps et S. Thomas (si je ne me trompe) regarde la résurrection générale, non comme une faveur préternaturelle, mais comme une exigence de la nature humaine. — Mais peut-on en conclure que l'âme, en se séparant du corps, serait douée *naturellement* d'une immortalité où elle jouirait à peine de ses facultés, comme je l'ai entendu soutenir par un théologien?

R. — Laissons de côté les données positives de la révélation touchant l'état des âmes séparées au paradis, en enfer, au purgatoire; ne considérons de l'état des âmes séparées que l'aspect strictement envisagé dans la question posée. — 1° Quel état la nature leur réserve-t-elle, au point de vue de leur être et de leurs opérations? 2° Cet état est-il normal ou anormal? 3° Constitue-t-il un état d'infériorité par rapport à la vie présente? 4° Et que faut-il penser de certaines assertions émises par quelques théologiens relativement à un prétendu état d'infériorité? — En répondant à ces quatre questions, nous nous inspirerons souvent, sans qu'il soit besoin de nous y référer constamment, de la belle étude du R. P. Hugon, *L'état des âmes séparées,* dans ses *Réponses théologiques* (Paris, Téqui, 1924).

* * *

I. — Il est d'abord très certain, d'après la révélation, que l'âme humaine, séparée du corps, conserve l'usage de son intelligence et de sa volonté. Ne perçoit-elle pas, en effet, dans une claire vision intellectuelle, la sentence du jugement divin qui fixe son sort à tout jamais? Mais la philosophie seule parvient à la même conclusion. Sans doute, l'âme est créée pour être substantiellement unie au corps; mais elle dépasse le corps de toute la dignité et de toute l'indépendance d'être qui est l'apanage de la forme subsistante. D'où il suit que l'âme possède une double série de facultés. Certaines de ses facultés, celles qui manifestent la vie végétative et la vie sensitive, requièrent, pour s'épanouir, l'organisme vivant, composé de corps et d'âme. Les autres, celles qui manifestent la vie purement spirituelle, intelligence et volonté, ont leurs opérations propres dégagées de la matière. Il est donc évident qu'à la mort, les facultés du composé ne pourront plus ni s'épanouir dans leur être, ni exercer leurs opérations : plus de nutrition, plus d'impressions nerveuses, plus de douleurs provenant du déchirement ou de la séparation violente des parties, plus de sensations. Cependant, parce que l'âme est la racine de ces puissances mixtes, elle les conservera *virtuellement : dans* l'aptitude qu'elle retient comme forme du corps humain, elle possède, sans création nouvelle, sans miracle particulier, la puissance de les reproduire dans l'organisme humain aussitôt la réunion au corps accomplie. — Quant aux autres puissances dont l'opération est, en soi, indépendante de la matière, ni leur être, ni leur exercice ne doit être supprimé ou diminué par la mort. L'intelligence et la volonté, qui ne furent jamais mêlées à la matière, persistent donc chez les âmes séparées. Mais leur *mode* d'opération ne sera plus parfaitement identique à celui qu'elles possédaient ici-bas. Ici-bas, l'intelligence ne connaît la vérité que par mode d'abstraction des données sensibles. *Nil in intellectu,* dit l'adage connu, *quod prius non fuerit in sensu.* Ce mode d'intellection, qui présuppose l'exercice des sens, est donc naturel ou plutôt « connaturel [1] » à l'état de l'union de l'âme et du corps. Mais l'état des âmes séparées appellera « connaturellement » un autre mode d'opération. La vérité est introduite par en haut, sans passer par le sens et l'imagination, par le moyen d'espèces intelligibles directement infusées par Dieu. L'âme connaît ainsi le vrai par mode d'*intuition,* à la façon des anges, formes séparées par nature. Cette intuition portera sur trois objets. *L'âme* se contemplant *elle-même,* sera à elle-même *son premier objet* de connaissance; se connaissant elle-même par l'intuition de sa propre essence, elle connaîtra du même coup *Dieu,* dont elle est l'image, non certes par un concept intuitif, mais à la façon dont on saisit, dans le miroir, l'image de celui qui y est représenté. *En second lieu,* l'âme séparée embrassera dans un simple regard toutes *les idées acquises ici-bas* et dont elle gardera la mémoire intellectuelle. *Enfin,* l'âme séparée connaîtra la vérité, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, par le moyen des *idées ou espèces infuses.*

[1] Sur le sens précis du terme *connaturel,* voir *Ami* 1926, p. 491.

Ces idées infuses sont comme une participation de la science divine et, par elles-mêmes, sont compréhensives des vérités particulières. « Empruntant leur perfection à la science divine, qui s'applique et à l'ensemble et aux détails, écrit le P. Hugon (p. 249), les idées infuses décrivent toutes les faces de la réalité : une seule suffit à l'ange, au dire de S. Thomas *(De veritate*, q. 19, a. 2 ; *De anima*, a. 20, ad 1 et 2), pour embrasser tous les individus de la même espèce avec toutes leurs différences et tous leurs points de vue particuliers, car ce ne sont là que des applications contenues et portées dans l'espèce. Les âmes, moins exercées que les anges à regarder dans ce livre qui n'est point fait directement pour elles, n'y voient pas tout ; mais on peut établir comme règle qu'elles connaissent tous les faits singuliers qui se réfèrent spécialement à elles dans leur monde ou dans le nôtre. » — La connaissance que les âmes séparées auront d'elles-mêmes et de Dieu par l'intuition de leur propre essence ; l'utilisation des idées acquises pendant cette vie : ce double mode de connaissance existe en fait chez toutes les âmes séparées, même chez les âmes réprouvées ; mais pour ces dernières, ce double mode de connaissance ne fera qu'accroître leur confusion et leur tourment. Quant à la connaissance par les idées directement infuses par Dieu, faut-il l'attribuer en fait à toutes les âmes séparées, sans distinction ? Quoi qu'il en soit des damnés, auxquels il semble peu probable que Dieu infuse d'autres idées que celles qui seront rigoureusement nécessaires pour l'accomplissement de leur peine, le principe général que nous avons formulé tout à l'heure, admis sans contestation pour les âmes bienheureuses, ne peut être entièrement contesté pour les défunts du purgatoire. Leur condition intellectuelle, d'une part, et leur titre d'amis de Dieu, d'autre part, leur donnent droit à connaître ce qui les intéresse sur la terre [1].

* * *

II. — Il faut donc convenir que l'âme humaine comporte deux procédés de connaissance, proportionnés à ses deux modes d'être. (Cf. S. Thomas, Ia, q. 89, a. 1).

« Elle est, par essence, forme du corps humain, et à ce point de vue son état naturel est de s'unir au corps, d'acquérir sa perfection par cet intermédiaire, d'utiliser pour son travail mental les services de ses facultés inférieures. Mais elle est aussi par essence une forme spirituelle, immortelle, qui touche au rang des substances séparées ; et, à ce titre, il lui appartient d'exister à la manière des esprits, de comprendre à leur manière, sans avoir besoin de se tourner vers des images sensibles. Ce dernier procédé, il faut en convenir, *n'est pas entièrement naturel*. Ce qui est pleinement naturel, c'est l'union, car un être qui est essentiellement forme du corps ne jouit de sa pleine vie normale que par le concours des deux éléments. Mais l'état de séparation n'est pas violent non plus. On appelle état violent, forcé, celui dans lequel le sujet est purement passif, qu'il ne supporte point en vertu de sa seule nature, qui lui est imposé par un agent extérieur, de sorte que, si l'action de cet agent vient à cesser, la violence cesse aussitôt. L'âme séparée n'a point ce rôle de passivité ; nul besoin d'une influence étrangère pour la maintenir en cet état ; elle y reste d'elle-même. Substance incorruptible, elle possède comme naturellement ce qui est le propre de l'être immatériel, c'est-à-dire d'être sans la matière et en dehors d'elle. » (Hugon, p. 220-221).

Cette simple remarque nous permet de formuler immédiatement un jugement exact sur la portée de certaines expressions dont se sert en effet S. Thomas pour « démontrer » la « nécessité » de la résurrection des corps. Dans le *Commentaire sur les Sentences*, l. IV, dist. 43, q. 1, a. 1, sol. 1, et dist. 44, q. 1, a. 1, sol. 2, le Docteur Angélique déduit la *nécessité* de la résurrection future du désir naturel que l'homme possède de parvenir à la béatitude complète : or, sans le corps, la béatitude de l'âme n'est pas complète. Cet argument reparaît dans la *Somme contre les Gentils*, l. IV, c. 79, et de plus, nous y lisons que « l'âme étant *naturellement* unie au corps, une séparation perpétuelle serait *contre nature ;* donc l'immortalité de l'âme *paraît exiger* (exigere videtur) la résurrection future des corps. » Ces deux arguments servent encore, dans le Commentaire sur I Cor., c. 15, leçon 2, à démontrer le *fait* de la résurrection. — Mais il faut entendre ces expressions dans leur sens véritable et leur restituer leur portée exacte. Sans doute, il est vrai de dire que le seul état parfaitement conforme à la nature est l'état d'union :

« Toutes choses égales d'ailleurs, l'état de l'âme est plus parfait dans le corps que hors du corps, parce qu'elle est la partie d'un tout composé et que toute partie intégrante d'une matière existe par rapport au

[1] A vrai dire, S. Thomas semble nier absolument que la connaissance naturelle infuse de l'au-delà porte sur les choses et les événements de cette terre. « Selon la connaissance naturelle dont il s'agit, les âmes des défunts ne savent pas ce qui se passe parmi nous... L'âme séparée, en effet, connaît le particulier, selon que, d'une certaine manière, elle s'y trouve déterminée, soit en raison des traces laissées en elle par une connaissance ou une affection précédentes, soit en raison de l'ordination divine. Or, les âmes des défunts, d'après l'ordination divine et selon leur nouveau mode d'être, n'ont plus aucun commerce avec les vivants de ce monde, mais sont admises à la compagnie des substances spirituelles qui n'ont point de corps. Il s'ensuit qu'elles ignorent ce qui se passe parmi nous » (Ia, q. 89, a. 8). — Ainsi donc, conclut le P. Pègues *(Commentaire littéral*, t. IV, p. 791), « à considérer les âmes séparées du seul point de vue naturel, il faut dire qu'elles ne connaissent pas ce qui se passe parmi nous. Elles peuvent bien, en vertu de leurs espèces infuses, connaître les choses, même particulières, auxquelles, en quelque manière que ce soit, elles ont pu se trouver mêlées dans leur vie d'autrefois, *mais seulement en tant qu'elles s'y sont trouvées mêlées autrefois*. Quant à les connaître selon les dispositions qui ont été ou qui sont maintenant les leurs, depuis que ces âmes les ont quittées, ce n'est plus possible ; car ces dispositions particulières étant postérieures au départ de ces âmes, elles ne peuvent plus avoir laissé en elles aucune trace, condition requise pour que les nouvelles espèces infuses représentent aux âmes séparées les choses particulières du monde de la nature. »

Toutefois, S. Thomas ajoute un correctif à sa restriction. Dans l'*ad primum*, il déclare qu' « il se peut que les défunts connaissent les actions des vivants... par les âmes de ceux qui nous quittent pour aller vers eux, ou encore par les anges ou les démons, ou aussi par l'Esprit de Dieu qui le leur révèle... » Ce serait donc, en somme, par le langage des anges ou des âmes séparées nouvellement venues en l'autre monde que les défunts seraient instruits de ce qui se passe ici-bas. Or, dans la doctrine thomiste, le langage des substances séparées entre elles n'est qu'une forme de la connaissance infuse. C'est donc demeurer fidèle à l'esprit de S. Thomas que de proposer la doctrine de la connaissance des choses et des événements d'ici-bas sous la forme plus générale de la connaissance par les idées infuses. La suite de notre exposé nous montrera de plus en plus le bien fondé de la doctrine émise ici sous une forme, à dessein, encore très générale.

tout. Et qu'on ne dise pas que réduite à la condition de pur esprit, elle imite mieux la simplicité de Dieu, et devient plus conforme à la perfection. Ce qu'il y a de plus conforme à la perfection de Dieu, c'est qu'un être exprime éternellement l'idée divine d'après laquelle il a été créé; c'est qu'il ne manque rien à sa nature, comme il ne manque rien à la nature de Dieu. » (S. Thomas, *Suppl.*, q. 75, a. 1, ad 4).

Mais le corps étant naturellement corruptible, il s'ensuit que l'état d'union, seul conforme à la nature humaine, n'est pas et ne saurait être perpétuel. A la mort, séparation naturelle de l'âme et du corps, succèdera donc un état moins naturel eu égard aux exigences du composé humain, mais naturel encore par rapport à l'âme considérée comme forme subsistante. Certains auteurs appellent l'état de séparation un état *préternaturel* (Remer, t. II, édit. 1895, p. 264); mais l'expression pourrait prêter à équivoque. C'est, faut-il dire, un état qui, sans être naturel à *l'homme,* n'est pas contre la nature de l'*âme spirituelle et subsistante.* — Toutefois, remarquons encore que S. Thomas à plusieurs reprises, parlant de la séparation de l'âme et du corps, lui attribue un caractère *contre nature.* Mais le grand docteur s'explique. Qu'on relise, par exemple, la *Somme contre les Gentils,* l. IV, c. 81, ou encore le *Compendium theologiæ,* c. 152, on s'apercevra bien vite que le « contre nature » concerne ici l'état historique de l'humanité, tel que Dieu avait voulu le réaliser au paradis terrestre. Un don spécial avait haussé le corps, naturellement corruptible, jusqu'à l'incorruptibilité naturelle à l'âme ; et c'est par rapport à ce don, en soi préternaturel, mais inséré par Dieu dans la nature concrète, que la mort doit être dite « *per accidens et contra naturam.* »

Il faut tenir compte de ces points de vue divers, si l'on veut apprécier exactement la portée des arguments de raison invoqués par S. Thomas en faveur de la résurrection. En ce qui concerne la résurrection *glorieuse et surnaturelle* des élus, aucun doute ne peut subsister : cette résurrection ne peut se prouver que par l'argument d'autorité, la révélation. Mais, même en ce qui concerne le simple fait de la résurrection, abstraction faite des modalités dans l'ordre surnaturel, il est tout aussi évident que S. Thomas n'entend énoncer aucune preuve strictement démonstrative. « Les *desiderata* de la nature, écrit le P. Monsabré, si légitimes qu'ils paraissent, ne lui donnent pas une complète certitude de notre révivìscence corporelle. » *(Exposition du dogme,* 101e conf.). Et le Docteur Angélique nous donne la raison dernière et péremptoire de l'impossibilité de prouver strictement par la seule raison le fait de la résurrection future : c'est que, si le *terme* de la résurrection, la reconstitution du composé humain, est conforme à la nature, la *cause efficiente* de la résurrection ne saurait être la nature, mais Dieu.

« Il n'y a dans la nature aucun principe actif de résurrection, ni par rapport à l'union de l'âme avec le corps, ni par rapport à la disposition nécessaire à cette union : cette disposition, en effet, ne peut être produite par la nature que d'une manière déterminée, par le moyen de la génération *ex semine.* Donc, même en admettant que le corps retienne une puissance passive ou une inclination à l'union avec l'âme, cette disposition ne sera jamais telle qu'elle rende raison d'un mouvement naturel vers l'union. Ainsi la résurrection, absolument parlant, est miraculeuse ; elle n'est naturelle que par rapport à son terme, la reconstitution de l'individu humain. » *(Suppl.,* q. 75, a. 3).

Donc, il ne saurait être question d'arguments rationnels strictement démonstratifs en faveur de la résurrection. S. Thomas s'explique lui-même sur le sens à donner aux formules dont il se sert et qui, de prime abord, peuvent paraître excessives. « D'après les choses naturelles, écrit-il précisément au sujet de la résurrection des corps, on peut atteindre une vérité surnaturelle, non par un argument démonstratif, mais par une raison de *convenance*[1]. » Le raisonnement ne peut donc nous conduire à une certitude absolue du fait de la résurrection ; il nous engage simplement à y croire.

* * *

III. — Il nous paraît difficile, après les explications qui précèdent, d'admettre purement et simplement qu'en attendant la résurrection, les âmes séparées se trouvent dans un état *anormal.* Nous savons que plusieurs auteurs, et des meilleurs, ne reculent pas devant cette expression ; nous dirions plus volontiers cependant : un état *moins normal.* Mais on peut en outre se demander, avec notre correspondant, si cet état moins normal crée pour l'âme séparée, dans l'ordre de la connaissance, une *infériorité* réelle.

Les expressions dont se sert parfois S. Thomas pourraient laisser cette impression. Le Docteur Angélique a condensé sa doctrine dans la Ia, q. 89. L'article premier demande *si l'âme séparée peut entendre quelque chose.* La difficulté, écrit en substance S. Thomas, vient précisément de ce que l'âme, tant qu'elle est unie au corps, ne peut rien entendre qu'en se tournant du côté des images sensibles, et que c'est là sa condition naturelle. L'état de séparation est un état non violent, mais moins naturel : à cet état correspondra donc un mode de connaissance nouveau, moins naturel, c'est-à-dire, en soi, moins parfait. Ce mode de connaissance propre aux âmes séparées, est *l'intuition des espèces ou idées directement infusées par Dieu dans l'intelligence* au moment de la mort[2]. Or, déclare S. Thomas,

« si le fait d'entendre en se tournant vers les êtres purement intelligibles l'emporte sur celui d'entendre en se tournant vers les images corporelles, cependant,

[1] *Suppl.,* q. 89, a. 3, ad 2. Même observation à propos de la « démonstration » de la Trinité. *Sum. theol.,* Ia, q. 32, a. 1, ad 2. — On voudra bien noter que l'argument tiré d'un désir de béatitude complète et parfaite prend plus de force chez l'auteur du *Commentaire sur les Sentences,* que chez l'auteur de la *Somme théologique.* On sait, en effet, que dans sa première œuvre, S. Thomas admettait encore, IV, dist. 49, q. I, a. 4, sol. 1, pour les élus, un accroissement substantiel de gloire par le fait de la résurrection glorieuse ; opinion rétractée dans la *Somme,* Ia-IIæ, q. 4, a. 5, ad 5.

[2] Anima post mortem intelligit per species *in ipsa sua separatione a corpore sibi divinitus infusas. (De Veritate,* q. 19, a. 1).

un tel mode de connaissance, envisagé comme accessible à l'âme humaine, *est moins parfait.* Voici pourquoi. Toute substance intellectuelle possède une puissance d'intelligence qui lui vient de la lumière de Dieu. Dans le premier principe incréé, cette lumière est unique, est simple. Mais dans les créatures, plus les créatures sont éloignées du principe premier qui est Dieu, et plus cette lumière est multipliée et diversifiée entre elles... Ainsi, Dieu, par sa seule essence, comprend tout ; les plus élevées parmi les substances spirituelles ont besoin, pour connaître, de plusieurs espèces ou idées, et cependant ces idées sont d'autant moins nombreuses, plus universelles et plus compréhensives que les esprits séparés sont doués d'une intelligence plus puissante. Dans les substances inférieures, au contraire, les idées seront d'autant plus nombreuses, moins universelles et moins compréhensives que les esprits inférieurs seront doués de moins d'intelligence... Ainsi en est-il d'une certaine manière chez les hommes eux-mêmes : ceux dont l'intelligence est plus faible ne peuvent acquérir de connaissance parfaite à l'aide des conceptions plus universelles qui sont l'apanage des hommes intelligents ; il faut leur expliquer les vérités dans leur détail. Or, à ne considérer que l'ordre de la nature, les âmes humaines, parmi les substances intellectuelles, occupent le degré le plus infime... Si donc ces âmes avaient été créées par Dieu pour connaître à la façon des substances séparées, elles auraient eu, par les espèces infuses, une connaissance, non pas parfaite, mais générale et confuse des choses ; afin de leur permettre une connaissance propre et parfaite des choses, Dieu les a créées pour être naturellement unies aux corps, à l'aide desquels elles ont, des choses corporelles et sensibles, une connaissance distincte et précise. Ainsi, les hommes grossiers ne sauraient être initiés à la science qu'avec le secours d'exemples et de comparaisons sensibles. Ainsi donc, on le voit : IL EST MIEUX POUR L'AME d'être unie au corps et de connaître en considérant les images sensibles fournies par les sens ; et cependant, l'âme peut exister à l'état séparé et avoir un autre mode de connaissance (propre à cet état) : *propter melius animæ est ut corpori uniatur et intelligat per conversionem ad phantasmata; et tamen esse potest separata, et alium modum intelligendi habere.* » (Iª, q. 89, a. 1).

De cette doctrine de S. Thomas, le R. P. Pègues conclut : « L'âme séparée du corps a un mode de connaître proportionné au nouvel état qui est le sien. N'étant plus unie au corps, elle ne peut plus recevoir du corps le secours naturel que celui-ci lui prêtait et qui lui était indispensable pour son acte de connaissance intellectuelle. Elle participe le mode d'*être* propre aux substances séparées, qui sont les anges ou purs esprits. Elle doit donc participer aussi leur mode de *connaître,* recevant de Dieu, comme eux, les espèces intelligibles qui lui permettront de produire son acte de connaître. *Toutefois, ce mode de connaissance est pour elle* UN MODE D'EMPRUNT, ET QUI NE SAURAIT REMPLACER QU'IMPARFAITEMENT *son ancien mode de connaître.* » *(Commentaire littéral,* **t.** IV, **p.** 768).

N'exagérons rien cependant.

Dans le monde des esprits, auquel elle appartient désormais, l'âme séparée se connaîtra parfaitement elle-même ; elle connaîtra également les autres âmes, en considérant sa propre substance. Quant aux esprits angéliques qui tous lui sont supérieurs, elle ne les connaîtra qu'imparfaitement, n'étant elle-même qu'une image imparfaite de l'ange. Cette connaissance du monde des esprits, quelqu'imparfaite qu'elle soit, dépassera néanmoins en perfection celle très analogique que nous pouvons en avoir ici-bas (Iª, q. 89, a. 2). En ce qui concerne les choses naturelles, appartenant au monde physique et sensible, les âmes séparées en connaîtront les lois générales d'une façon parfaite : « leurs idées intuitives leur donnant la mesure exacte des réalités, elles en ont l'intelligence satisfaite ; les énigmes du monde physique, les questions philosophiques de la vérité, les problèmes du bien et du mal sont pour elles définitivement résolus » (Hugon, *op. cit.*, p. 248). Mais cette connaissance restera générale et confuse par rapport aux choses concrètes particulières : les espèces infuses demeurant toujours bien au-dessus de la puissance d'intelligence possédée par l'âme, dont la destinée naturelle est de connaître les choses concrètes et particulières à l'aide de représentations abstraites des données sensibles (S. Thomas, Iª, q. 89, a. 3 ; *De Anima,* a. 18). Et cependant cette connaissance générale et confuse n'exclut pas la connaissance précise des choses appartenant au monde physique et corporel, « lorsqu'à ces choses les âmes séparées se trouvent déterminées en quelque façon, en raison soit d'une connaissance précédemment acquise, soit d'une affection ou d'un rapport naturel ou de l'ordination divine. » Ainsi donc, rien de ce qui légitimement peut intéresser l'âme séparée ne lui sera caché, et les idées infuses que Dieu ou les esprits supérieurs lui communiqueront, s'adapteront sur ce point aux dispositions de l'âme, lui fournissant à cet égard un mode naturel de connaissance précise et déterminée : ***omne quod recipitur in aliquo, determinatur in eo secundum modum recipientis*** **(Iª, q. 89, a. 4) ; ainsi, « l'âme sait où est son corps... Elle sait les prières qu'on fait pour elle... Elle ne doit pas ignorer totalement ce qui intéresse ses parents et ses amis ; les affections légitimes et saintes que le trépas, bien loin de briser, a consacrées et rendues plus pures, demandent que l'âme ne soit pas tout à fait sans nouvelles de ceux qui ont tant pleuré son départ et qu'elle chérit elle-même plus tendrement encore que pendant la vie. » (Hugon, p. 250). En bref, par les idées infuses rapprochées des déterminations propres à chacune des âmes séparées, celles-ci peuvent connaître tout ce qui peut les intéresser ici-bas où elles ont laissé leurs corps, leurs parents, leurs amis, leurs œuvres. Par ces idées infuses ainsi déterminées, elles connaîtront également ce qui les intéresse dans leur nouvel état, et très particulièrement ce que les anges ou les autres âmes voudront leur faire connaître par le langage intellectuel propre aux esprits séparés. Tout cela est dû à la perfection de l'intelligence séparée ; tout cela donc est dû à l'âme séparée, qui participe à la condition des esprits purs [1].**

[1] On relira dans Jean de St-Thomas, *Cursus philosophicus,* l'exposé clair et précis du mode de connaissance propre aux âmes séparées relativement aux choses corporelles et singulières. Après avoir rappelé que les espèces infuses représentent pour l'âme un moyen de connaissance générale et confuse, ou plus exactement *commune,* ne descendant pas aux êtres individuels, le grand théologien thomiste ajoute : « Unde

Nous ne voyons pas qu'une telle connaissance, répondant aux désirs des âmes séparées et à leur condition, les mette, par rapport à la vie présente, en un état d'infériorité. S. Thomas, tout en concédant que le mode de connaissance propre aux âmes séparées est moins normal, moins naturel et partant, *en soi,* moins parfait par rapport au mode de connaissance propre à l'état d'union, n'a jamais dit que la connaissance elle-même serait inférieure à celle d'ici-bas. L'infériorité relevée par S. Thomas dans la connaissance elle-même est toujours exprimée *par rapport à la connaissance* des substances spirituelles supérieures, c'est-à-dire des anges, et c'est cette infériorité que corrigera la vision intuitive.

* * *

IV. — Est-ce aux théologiens thomistes que notre correspondant faisait allusion dans sa question ? Si oui, il sait déjà quoi penser à leur sujet.

Mais peut-être a-t-il voulu faire allusion à une autre théorie, proposée il y a déjà bon nombre d'années par un théologien distingué, M. Florimond Dubois. [1]

Ce théologien, écrit le P. Hugon, « pense que l'état psychologique des âmes séparées est une peine semblable aux épreuves que subissent les mystiques. S. Jean de la Croix distingue deux nuits, qu'il appelle encore les purgatoires de l'âme : la nuit du sens et la nuit de l'esprit. Ce sont des « nuits » parce que dans cet état nos facultés spirituelles et sensibles, sevrées des satisfactions habituelles qu'elles trouvaient dans les créatures, sont comme les yeux privés de lumière et plongés dans l'obscurité de la nuit. La nuit des sens, dit le P. Poulain *(Les Grâces d'oraison,* 2e partie, ch. 9 et 16) : 1° est une aridité ; 2° avec cette particularité que l'âme ne trouve de facilité qu'à un souvenir *unique,* celui de Dieu ; 3° elle a aussi un désir *unique,* celui de posséder Dieu davantage ; enfin, 4° cette orientation se fait d'elle-même...

« L'ennui résulte de cette aridité. Les facultés s'exaspèrent d'être ainsi désœuvrées. Elles voudraient du mouvement, de la variété ; or, les voilà sans cesse condamnées à l'immobilité, à une occupation monotone !... La seconde nuit, ou second purgatoire, est la nuit de l'esprit, parce que les facultés intellectuelles sont dans l'obscurité divine, éprouvent de grandes souffrances à cause de leur inaction. M. Dubois estime que les opérations de l'âme séparée ont quelque chose d'analogue ; qu'on peut appeler « *feu spirituel* » cette peine très réelle qui résulte pour les âmes du purgatoire *du mode de fonctionnement anormal de leurs facultés ;* que la peine du sens « ne résulte pas de l'action d'un agent extérieur, mais *d'une cause psychologique,* l'extinction des organes des sens moralement nécessaires à la vie spirituelle et la substitution aux opérations habituelles de l'esprit *d'un mode nouveau de connaissance, l'intuition. (Revue citée,* p. 282, note). »

Voici textuellement comment s'exprime M. Dubois :

« [La] nuit des sens est encore sans doute plus épaisse pour les âmes du purgatoire ; car en elles, les facultés sensibles sont non seulement liées, comme dans les états mystiques, mais éteintes par suite de la dissolution du corps. Donc, l'âme ni ne voit, ni n'entend, ni ne goûte, ni ne sent plus. Elle ne peut se servir de sa mémoire, ni étayer ses conceptions fragiles des images familières ; le trésor de l'imagination a sombré dans le naufrage du corps. Toute communication avec les créatures lui est interdite, puisque ce n'est qu'à l'aide de signes sensibles que cette communication pourrait s'établir. Elle gît seule, murée dans sa vie intérieure comme dans une prison très douloureuse.

« La vie intellectuelle, par contre-coup, est gênée dans son fonctionnement normal ; l'intelligence humaine est naturellement une faculté *discursive,* c'est-à-dire une faculté non d'intuition, mais de raisonnement. Cela tient à son union avec le corps ; elle n'aperçoit pas immédiatement l'essence des corps avec toutes ses propriétés constituantes dans une vue simple et pénétrante comme l'intelligence angélique, mais elle la dégage des phénomènes sensibles par le circuit du raisonnement. Privée des sens qui lui fournissaient l'aliment de ses conceptions, l'intelligence de l'âme séparée ne peut plus raisonner. Ce n'est pas à dire qu'elle soit incapable de toute idée. Nous croyons que pour l'âme du purgatoire — comme d'ailleurs pour les âmes séparées en général, — Dieu supplée à son impuissance naturelle d'acquérir elle-même ses idées en les extrayant des données sensibles, par l'infusion d'idées toutes faites qui lui révèlent certains aspects des choses et en particulier la Vérité suprême qui est Dieu lui-même [1]. L'intelligence de l'âme séparée devient *intuitive* comme l'intelligence angélique. Mais l'incapacité pour cette âme de se livrer à ses opérations ordinaires, c'est-à-dire de raisonner, cause peut-être une souffrance particulière, un sentiment de vide analogue à celui qui fait dire au malade brûlé par la fièvre : « J'ai peine à lier deux idées ; » « je n'ai plus la force de penser. » En outre, il est permis de conjecturer que l'impossibilité de se tourner vers les images sensibles *(conversio ad phantasmata),* pour y trouver des points de repère et des comparaisons, rend pénible à l'intelligence l'usage de ses idées infuses ou acquises pendant sa vie terrestre » *(op. cit.,* p. 281-282).

Laissons de côté ici la question du feu du purgatoire ou de l'enfer, et n'envisageons avec notre correspondant que le prétendu état d'infériorité causé dans l'âme séparée par l'absence d'opérations sensibles, et par le nouveau mode de connaissance. Considérant cet aspect du problème, le P. Hugon fait ainsi la critique de l'hypothèse émise par M. Dubois :

« Si l'âme séparée éprouve une souffrance à raison de son mode nouveau d'être et d'agir, et si cette peine est le feu du purgatoire, il s'ensuit que, naturellement, toutes les âmes séparées sont en purgatoire, que le feu du purgatoire est jusque dans le paradis ! En effet, toutes les âmes séparées, même au ciel, sont privées des sens, de l'imagination, de l'exercice du raisonnement, dans l'impossibilité de se tourner vers les phénomènes sensibles. Si c'est là le supplice du feu, toutes souffrent

necesse est, quod ut per illas species etiam singularia attingantur, ab aliqua determinatione species illæ universales et superiores determinentur, scilicet vel per præcedentem cognitionem, vel per aliquam affectionem, vel per naturalem habitudinem, vel per divinam ordinationem, ut docet S. Thomas, Ia, q. 89, a. 4 et *De Veritate*, q. 19, a. 2. Præcedens ergo cognitio in hac vita habita relinquit in ipsa memoria speciem non solum repræsentantem rem, *sed etiam reflexionem ejus, quam habuit in hac vita ad phantasmata in quibus singulare repræsentabatur,* aut etiam affectus inde secutos in voluntate, *et reliqua omnia connotata, quæ explicabantur in illo conceptu,* et sic, licet anima separata non reflectat ad phantasmata, retinet tamen species *repræsentantes eam reflexionem,* quam in hac vita habuit ad tale, vel tale singulare, et sic *repræsentat illud modo reflexo antea facto in hac vita,* et in illa specie repræsentato. » (Edit. Vivès, t. III, p. 477).

[1] *Le feu du Purgatoire est-il un feu corporel,* dans *Revue du Clergé français*, t. XXXII (1902, sept.-nov.) p. 263-283.

[1] Cette assertion, en ce qui concerne la connaissance de Dieu, n'est pas, nous l'avons vu, totalement exacte. Dieu est connu naturellement par l'âme séparée et par l'esprit pur créé, dans l'intuition même que l'esprit ou l'âme ont de leur propre essence, et non pas par le moyen d'une espèce infuse. (Cf. S. Thomas, Ia, q. 56, a. 3).

du feu. Les bienheureux ont aussi, avec leurs actes surnaturels, les conditions *psychologiques* des âmes séparées ; si cet état est la peine du sens, il faut dire que jusqu'à la résurrection, la peine du sens subsistera en paradis, conjointement avec la vision et l'amour béatifiques !

« Non, les opérations nécessaires d'un état qui n'est point violent ne sauraient être violentes ou douloureuses. On nous dit que l'âme séparée gît dans sa vie intérieure comme dans une prison. Elle n'est point seule. Elle n'a plus de communications avec les créatures *sensibles*, d'accord ; mais ce n'est point là une peine, c'est une situation normale ; si son état ne comporte plus des rapports avec notre monde, il exige des relations très vivantes avec le monde des intelligences. On n'est point muré, seul, dans sa vie intérieure, quand on jouit de cette société intellectuelle. Un tel commerce est en soi très agréable. Si nous recherchons ici-bas la conversation d'un esprit supérieur, on comprend que ce soit une jouissance pour une âme de s'entretenir avec tant de nobles âmes... Dans l'état mystique, l'isolement d'avec les créatures corporelles cause une vraie douleur, une sorte de purgatoire, parce que l'âme unie au corps est faite pour ce commerce extérieur et qu'elle en éprouve le besoin ; l'âme séparée, ayant une orientation nouvelle, vivant dans un autre milieu, ne sent plus cette privation. La ligature des facultés pour les mystiques peut occasionner une certaine gêne parce que l'âme est passive alors qu'elle devrait produire des actes naturels ; la cessation des fonctions sensitives après cette vie n'est point du même ordre, elle n'est point une suspension des puissances *imposée par un agent extérieur ;* elle est la conséquence naturelle d'un état désormais normal. Ici l'âme, bien loin d'être passive, exerce, au contraire, toute l'activité propre aux substances séparées... »

Ajoutons à ces solides observations, que même d'après S. Thomas, il n'est pas exact que le mode nouveau de connaissance, propre aux âmes séparées, les prive de toute connaissance particulière, même sur les personnes, les choses et les événements d'ici-bas. Nous avons vu dans quelles conditions cette connaissance, très consolante elle aussi, peut se produire normalement. Et ce qu'on a dit suffit amplement à montrer ce qu'il y a d'improbable, d'exagéré et vraisemblablement de faux dans la théorie d'après laquelle l'âme séparée se trouverait « dans un état inférieur, où elle jouirait à peine de ses facultés. »

Q. — Bien des malades gravement atteints acceptent les sacrements proposés par le prêtre qui redoute une issue fatale ; guéris, ils n'en sont dans la suite ni plus ni moins chrétiens qu'auparavant.

Pour éviter cet état de choses, ne vaut-il pas mieux ne pas s'emballer à proposer les sacrements, mais attendre bel et bien qu'il n'y ait pas chance de guérison ? Au moins auraient-ils, ces malades, assez de ferme propos pour les quelques jours qui leur resteraient à vivre.

R. — Bien dangereuse la pratique dilatoire dont vous parlez. Sous prétexte d'éviter au malade guéri des rechutes fâcheuses, s'il faut attendre qu'il soit mourant, condamné, désespéré, l'on s'exposera évidemment à arriver trop tard : ce qui est, vous l'avouerez, un autre très grave inconvénient, capable de balancer largement celui qu'on peut redouter des prévisions de l'avenir.

L'intervention tardive du prêtre serait regrettable encore pour une autre raison. Il importe, sans doute, que le malade reçoive l'absolution, et, si possible, l'extrême-onction, pour la rémission de ses fautes mortelles, avant l'instant de la mort : c'est l'essentiel. Mais il importe aussi qu'il y soit convenablement préparé au double point de vue de la validité et des fruits du sacrement conféré. Ce n'est pas aux derniers moments de la vie que peut se faire pareille préparation, quand le moribond terrassé par la souffrance ou anéanti par la faiblesse garde à peine conscience de ses actes, tolère en tout cas plus difficilement la fatigue des conversations et discours pieux du prêtre.

Il faut compter aussi sur les déplorables répercussions publiques de cette pratique à retardement. Nous nous plaignons volontiers, et avec infiniment de raison, qu'on attende trop longtemps avant de nous appeler auprès des malades. En quoi paraîtront fondées ces plaintes, le jour où l'on nous verra différer nous-mêmes les sacrements jusqu'à la dernière ou l'avant-dernière heure? Puisque le curé n'est pas si pressé, pourquoi le serait-on plus que lui ?...

Pour finir par où nous aurions pu commencer, voici une raison théologique qui condamne à priori la pratique en question. Il n'est jamais permis de subordonner l'absolution d'un pécheur *hic et nunc* bien disposé, aux pronostics aléatoires de l'avenir, à la prévision plus ou moins probable, ou moralement certaine, de ses rechutes dans les mêmes fautes. A qui donnerait-on l'absolution s'il fallait auparavant être assuré que les mêmes péchés ne reviendront pas au confessionnal ?

C'est quelque chose, et c'est beaucoup, de vivre, ne fût-ce que quelques instants, en état de grâce, après avoir fait la confession et l'acte de contrition, sanctifiant par excellence, d'une vie passée pleine de fautes et de vilains souvenirs. Gardons-nous de sous-estimer le bienfait spirituel qu'est, à quelque moment ou en quelques conditions qu'il se présente, le retour de l'enfant prodigue à la maison paternelle. — Il la quittera demain, dites-vous, pour retourner à ses turpitudes. — Possible ! Peut-être ! Pas sûr ! Qu'en savez-vous ? Trouvez-vous que c'est là une raison pour lui fermer la porte, quand il avoue ses fautes et sollicite humblement son pardon ? Cette porte, la miséricorde divine ne la ferme JAMAIS. Ne soyons pas plus sévère que Dieu lui-même, l'offensé, dont *nous tenons la place* dans le ministère des sacrements, dont nous avons, par conséquent, le strict devoir d'interpréter fidèlement la pensée ; et très certainement sa pensée n'est pas qu'on attende, pour réconcilier les pécheurs malades, ou en danger de mort, qu'il n'y ait plus aucune probabilité de les voir revenir à la santé. Au surplus, telle n'est point la pensée des prêtres du ministère, en aucun pays du monde, et si la question n'était pas une simple « colle » classique, nous serions étonné que le confrère qui nous consulte osât lui-même « tuta conscientia » se permettre une pareille manière d'agir auprès de ses malades.

Q. — Dans l'*Ami* 1924, p. 255, vous affirmez de nouveau que les deux Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie doivent être reçus le même jour pour le gain de l'indulgence plénière *in articulo mortis* accordée par Pie X.

Comme ici, en pays de mission, il est pratiquement impossible pour la grande majorité des chrétiens de se confesser et de communier le même jour, j'ai prié notre Procureur de Rome d'aller aux informations.

Or, à la S. C. des Indulgences on lui a répondu que pareille interprétation (la réception des deux sacrements le même jour) n'est pas ou du moins n'est plus fondée, car le can. 931 § 1, qui détermine le temps auquel doivent se faire la confession et la communion requises pour le gain des indulgences, dit : « *Ad quaslibet indulgentias lucrandas,* » et ne fait aucune exception pour l'acte d'abandon ci-dessus.

La confession et la communion le même jour n'étaient pas possibles dans nos pays de mission, vu la distance, surtout. J'ai exposé par notre Procureur cette raison, et la S. C. m'a donné une réponse favorable.

Je vous communique cette réponse, espérant faire plaisir à plusieurs de vos abonnés.

R. — Grand-merci pour nos abonnés. Mais ils n'ont pas besoin de cette réponse, à moins qu'ils n'aient lu l'*Ami* aussi... mal que vous.

Si vous voulez bien vous reporter à nouveau à la page 255 de 1924, et relire attentivement dans la première colonne la réponse *ad I*, à la première question posée sous la rubrique *Liturgie*, vous verrez sans nul doute que vous avez fait erreur. L'*Ami* n'a pas le moins du monde déclaré que la confession et la communion devaient avoir lieu le même jour. Il a au contraire bien spécifié, et en termes très clairs, que la confession pouvait avoir lieu suivant l'habitude des personnes qui se confessent deux fois par mois, et qu'aucune confession spéciale n'était requise pour ceux qui communient tous les jours ou cinq ou six fois la semaine, étant par ailleurs en état de grâce. Pour donner cette décision, l'*Ami* se basait précisément sur ce can. 931, dont il citait une partie du § 3 qui appuyait la décision qu'il venait de donner.

Il manquait cependant une précision pour que la réponse de l'*Ami* fût, non pas *juste*, car elle l'était, mais *complète* et s'appliquât à tous les cas. Pour cela, il aurait fallu qu'outre le cas des personnes se confessant deux fois par mois, ou faisant la communion tous les jours ou à peu près, l'*Ami* envisageât le cas des personnes qui ne se confessaient pas aussi régulièrement ou qui ne communiaient pas tous les jours. Pour ces cas, il aurait fallu dire, ce que nous ajoutons maintenant et ce qui complète la réponse, que la confession de ces personnes est nécessaire mais suffit, qui sera, comme pour toutes les autres indulgences, faite dans les huit jours qui précèdent la communion ou l'acte d'abandon, ou dans les huit jours qui les suivront, et cela d'après le can. 931 § 1.

Mais cette petite omission, qui ne rendait pas du tout fausse la solution donnée, ne peut pas détruire le sens de ce que l'*Ami* affirmait : que pour les personnes qui se confessent régulièrement deux fois par mois, et pour celles qui communient tous les jours ou à peu près, aucune confession spéciale n'est requise.

Après cette lecture, vous auriez pu poser la question : « Qu'en est-il pour les personnes qui ne sont pas de ces deux catégories, comme mes néophytes ? » mais non pas dire que l'*Ami* avait affirmé que la confession et la communion devaient avoir lieu le même jour. C'est votre affirmation, dans le cas, qui est contraire au fait.

Quant à la réponse que votre Procureur a reçue, d'abord elle ne vient pas de la S. C. des Indulgences. Il y a à cela une raison péremptoire, qui est que la S. C. des Indulgences *n'existe plus depuis le 3 novembre 1908,* jour où la constitution *Sapienti consilio* de Pie X, réformant la Curie romaine, et datée du 29 juin précédent, est entrée en vigueur.

Elle peut venir de la S. Pénitencerie, section des Indulgences. En tous cas, elle n'est pas du tout en opposition avec la doctrine exprimée par l'*Ami :* ce que nous venons de dire le prouve parfaitement. Elle ne fait qu'exposer un point de détail que l'*Ami* avait omis.

Sans doute, le motif de votre fausse affirmation est-il que vous avez confondu, par suite d'une lecture trop rapide, l'exposition de l'*Ami* au paragraphe second de la réponse : « Il semble à la fois plus rationnel et plus sûr, *y est-il dit,* de choisir un seul et même jour pour faire cette communion et l'acte d'abandon à la volonté divine prévu pour le gain de l'indulgence. »

La communion et l'acte d'abandon, Mon Révérend Père, cela ne veut pas dire la confession et la communion. D'autant que le paragraphe troisième, comme nous venons de le dire, reproduit le can. 931 § 3 et par conséquent stipule très nettement la séparation de la confession et de la communion, la possibilité même de ne pas faire une communion spéciale.

Lisez-nous attentivement, et ne partez pas trop vite en guerre pour enfoncer une porte ouverte.

Q. — 1° Est-il permis à un supérieur de collège d'empêcher les professeurs de sa maison d'être les confesseurs ordinaires des élèves, — de faire appel pour cela chaque semaine à deux prêtres pris en dehors de l'établissement ? — Les professeurs sont seulement confesseurs extraordinaires dans le courant de la semaine : tout cela parce que le Supérieur redoute une trop grande influence des professeurs auprès des enfants !

2° Ce même supérieur, lors de la rentrée d'octobre, donne aux enfants les indications suivantes au sujet de leur confesseur : « Messieurs X... et Y... sont à votre disposition pour les confessions. Ils viendront chaque semaine. Ce sont les seuls chargés du soin de votre âme. Pour simplifier les choses, les élèves qui étaient ici l'année dernière iront à Monsieur l'abbé X... Tous les nouveaux iront à Monsieur l'abbé Y... »

Que pense l'*Ami* de tout cela ?

R. — Faut-il une fois de plus reprendre le thème souvent développé déjà dans nos colonnes à propos de la confession dans les séminaires, dans les collèges, etc. ? Le sujet est de grave importance pratique et, malgré l'évidence des principes en cause, il peut n'être pas inutile d'en répéter au

moins les conclusions, puisque aussi bien le questionnaire de notre correspondant, et d'autres analogues, prouvent qu'elles ne sont pas partout ni par tous également bien comprises.

Ad I. — Réponse très nette : oui, toutes réserves faites, bien entendu, en ce qui concerne le droit d'intervention épiscopale en pareille réglementation où, en droit, l'Evêque a toujours son mot à dire. Supposé donc le supérieur en question suffisamment autorisé par ailleurs, sa décision est parfaitement correcte, mieux que cela, digne d'éloges. Elle n'est pas, il est vrai, commandée par la lettre du droit, mais elle est incontestablement conforme à son esprit.

L'Eglise n'aime pas multiplier les *préceptes* qui, s'ils ont l'avantage d'assurer mieux l'exécution de ses volontés pour le bon ordre du ministère sacré dont elle a la charge, présentent aussi l'inconvénient de rendre plus fréquents les péchés, par le fait des désobéissances éventuelles aux injonctions de la loi, soit positive, soit négative. Aussi préfère-t-elle bien souvent manifester simplement ses *désirs,* plutôt que d'aller, si l'on peut dire, jusqu'au coup de fouet moral qu'est la lettre formelle du *précepte.* Tantôt elle enveloppe ses suggestions, ses instantes exhortations, dans des formules *optatives,* et tantôt elle se contente de laisser transparaître clairement sa pensée dans l'évidente inspiration qui lui dicte ses textes législatifs.

Et c'est quelque chose, n'est-il pas vrai ? de savoir *in dubio,* et même *extra dubium,* qu'on agit, *tutissima conscientia,* d'après une interprétation de la loi qui est celle-là même que préfère et souhaite l'Eglise. On peut, sans doute, agir quand même en sens contraire, et cela sans péché, sans le péché du moins qui consiste dans la violation consciente et volontaire d'un précepte, car, même là où il n'y a pas obligation de précepte, il peut *per accidens,* au point de vue, par exemple, de la prudence, de la charité, etc., se présenter par contrecoup des occasions de commettre quelque faute. Mais la présomption de pleine sécurité morale reste toujours du côté de ce qui est, sinon la lettre, l'esprit du droit.

Or, relisons ensemble, d'abord le canon bien connu 891 : « *Magister novitiorum ejusque socius, Superior seminarii collegiive sacramentales confessiones suorum alumnorum secum in eadem domo commorantium ne audiant, nisi alumni, ex gravi et urgenti causa, in casibus particularibus, sponte id petant.* »

A rapprocher du can. 518 (§ 3) : « *Caveant Superiores ne quem subditum aut ipsi per se aut per alium vi, metu, importunis suasionibus aliave ratione inducant ut peccata apud se confiteatur.* » Et du can. 890 : « *Omnino prohibitus est confessario usus scientiæ ex confessione acquisitæ cum gravamine pœnitentis, excluso etiam quovis revelationis periculo.*

« *Tam Superiores pro tempore existentes quam confessarii qui postea Superiores fuerint renuntiati, notitia quam de peccatis in confessione habuerint, ad exteriorem gubernationem nullo modo uti possunt.* »

Les supérieurs sont seuls expressément visés : seuls donc ils ont l'*obligation* formelle d'obéir au précepte. Voilà pour la *lettre.*

A défaut d'autres raisons, qui ne manquent point, les dernières lignes du can. 890 qu'on vient de lire disent assez clairement, d'après les paroles mêmes du Législateur, le motif qui lui a inspiré cette prescription : éviter la tentation et le danger inévitable, où se trouvent les supérieurs, d'utiliser les renseignements du confessionnal pour le gouvernement de leur communauté. Voilà pour l'*esprit.*

Il est par ailleurs rigoureusement logique de tenir pour vivement souhaitée par l'Eglise l'application de cette « lettre » du droit partout où se trouve réalisé son « esprit, » c'est-à-dire la suppression du danger susdit.

Est-il besoin maintenant de raisonner beaucoup pour démontrer aux plus réfractaires (qui n'en doutent, certes, pas au fond) que le danger de l'*utilisation* sévèrement prohibée (consciente ou non) ne se rencontre pas seulement chez les Supérieurs, mais aussi chez tous ceux, de quelque nom qu'on les appelle et quelque fonction qu'ils remplissent, qui sont en fait associés, plus ou moins, peu importe ! au gouvernement de la communauté, et par leurs conseils ou leurs votes exercent une influence de for externe sur sa direction, son organisation, son amélioration, les mesures enfin propres à remédier au mal qui s'y fait, à augmenter la somme de bien qu'on en peut espérer ?

Point de considérations sentimentales, s'il vous plaît, en pareille affaire ; mais de la simple psychologie objective et pratique ! Vous direz que ces collaborateurs au gouvernement du Supérieur sont des prêtres instruits, sérieux, consciencieux, assez maîtres de leur langue, et de leurs « gestes » même, pour garder refoulés aux arrière-fonds de leur mémoire les secrets du confessionnal, etc., etc.

Non, ne pensez et ne dites jamais cela ! D'abord, c'est assez irrévérencieux pour les Supérieurs qui, eux, sans doute, ne sont ni assez instruits, ni assez sérieux, ni assez consciencieux pour que l'Eglise leur fasse la confiance dont vous trouvez dignes leurs associés dans les conseils du gouvernement.

Des saints, des héros, dites-vous, ces associés !... Possible, pas bien sûr tout de même, la sainteté n'étant pas monnaie courante de la vie humaine sacerdotale. Sachez donc que l'Eglise ne table pas sur la considération de l'héroïsme pour faire ses lois, mais tout bonnement, ce qui est infiniment plus sensé, sur les *communiter contingentia.* Qui osera s'inscrire en faux contre la fine et infaillible psychologie dont elle fait preuve dans ses lois, dans celle-ci notamment ? Elle ne suppose pas du tout que le secret sacramentel soit violé, non ! mais elle sait que, dans le cas qui nous occupe, il y a pour le confesseur *danger,* ce qui est de trop, et *gêne,* ce qui est de trop encore, et *soupçon* fâcheux de la part des élèves, ce qui est de trop

toujours, etc. Alors, dans l'intérêt supérieur transcendant du *sigillum*, dans l'intérêt du confesseur, dans l'intérêt du Supérieur et de ses conseillers, dans l'intérêt public des fidèles, elle coupe court à tous ces « inconvénients, » au risque de sacrifier des avantages particuliers au bien commun d'ordre général. On attendra longtemps l'argumentation de qui osera se risquer à prétendre qu'en cela elle s'illusionne et a tort.

On n'ignore pas à Rome l'habitude prise, chez nous et ailleurs, invétérée déjà, de cumuler les trois fonctions de confesseur, professeur et conseiller du Supérieur sur la même tête dans nombre de Séminaires grands et petits et de maisons d'éducation pour les deux sexes. On n'ignore pas non plus que ce système, condamnable en principe, n'est pas, en certains cas, sans compensation de bons effets fort appréciables. On sait aussi, à Rome, qu'il faut compter avec la vitesse acquise des coutumes et ménager prudemment les transitions nécessaires. Aussi n'a-t-on fait qu'amorcer pour ainsi dire la nouvelle discipline, avec l'espérance de la voir s'étendre peu à peu d'elle-même sans autre avertissement impératif, à tous les groupements où son application est en principe justifiée.

Cette attitude du Législateur laisse, il est vrai, la liberté de n'en pas tenir compte là où, pour le moment, sa mise en pratique présenterait de trop grosses difficultés (v. g. impossibilité de trouver des confesseurs « étrangers »). Mais, l'on peut et, à notre avis, l'on doit rester bien persuadé que, si le Législateur ne s'oppose pas à la tolérance provisoire de cet état de choses, il ne le voit pas cependant d'un œil sympathique.

Loin de nous la pensée de blâmer, même indirectement, les Supérieurs auxquels leur prudence conseille de s'en tenir, provisoirement au moins, aux anciens usages de leur maison. Cela, nous l'avons déjà dit plus d'une fois, et volontiers nous le répétons. On voudra bien reconnaître néanmoins que ce n'est pas là pour nous une raison de nous abstenir d'éloges mérités à l'adresse de ceux qui, mieux servis par les circonstances, donnent le coup de barre souhaité dans la direction que précisent nettement la lettre et l'esprit du *Codex*.

Vous dites, cher confrère, que le Supérieur en question confie la confession de ses élèves à des prêtres étrangers, parce qu'il redoute de la part des professeurs une trop grande influence sur les enfants.

Qu'en savez-vous ? et pourquoi, quand il en est une autre plus acceptable, choisissez-vous cette interprétation désobligeante de sa conduite ?

Et quand cela serait, vous chargeriez-vous de prouver qu'il a tort de redouter, comme obstacle au bien commun, cette influence trop grande de l'autorité d'un professeur, qui ne va pas sans le contre-coup d'une diminution correspondante de la sienne ? Et quand cela serait, la critique justifiée de son motif à lui, autre que celui de l'Eglise, empêcherait-elle qu'il fasse quand même, en fait, œuvre conforme à l'esprit du droit ?

Nous trouvons même ce Supérieur large à souhait, et au-delà, quand il permet à ses professeurs d'être pendant la semaine « confesseurs extraordinaires » des enfants, de quoi nous ne saurions ni le féliciter, ni le blâmer, faute de savoir en quoi peut bien au juste consister cette fonction de confesseurs « extraordinaires » qui ont tout l'air d'être aussi « extraordinaires » pendant six jours de la semaine, que le sont les deux étrangers le septième.

Ad II. — Rien à dire, là encore. C'est la conséquence pratique du principe posé plus haut, des confessions confiées à des confesseurs « externes. » Le Supérieur les présente aux élèves à la rentrée, et accompagne cette présentation de toutes réflexions et avis utiles pour mettre au point qui convient cette pratique devant les enfants. Cela va de soi.

Ad III. — Ce qui ne va pas aussi bien, plus du tout même, c'est le partage *forcé* des élèves entre les deux confesseurs. Notre correspondant doit faire erreur dans sa rédaction, car c'est sans doute partage *conseillé* qu'il faut sous-entendre et non *forcé*.

La liberté de conscience en matière de confession a ses limites, nous le savons. Quand un seul confesseur est mis à la disposition d'une communauté religieuse, force est bien aux religieuses de s'adresser à lui, et encore le droit leur ménage-t-il la liberté éventuelle d'en chercher un autre ailleurs en cas de besoin particulier.

Mais, quand on offre à un groupement d'élèves deux confesseurs, sans qu'il y ait à priori de raison majeure d'exclusive pour l'un ou pour l'autre, c'est gêner la liberté des enfants que de leur dire : Les anciens se confesseront à X... et les nouveaux à Y... La vraie note serait celle-ci : « X... est le confesseur des anciens, Y... le confesseur des nouveaux ; telle est la règle, l'usage (si usage il y a déjà). Mais, s'il est des anciens qui ont personnellement des raisons sérieuses particulières de s'adresser à Y... ou des nouveaux à X..., ils sont libres de le faire. » Qu'on insiste sur le caractère exceptionnel et la rareté de cette pratique extra-régulière, cela se peut encore. Il faut s'en tenir là, et ne point promulguer d'exclusive absolue qui serait *in casu* une atteinte à la liberté de conscience, à laquelle l'Eglise entend qu'il ne soit mis aucun obstacle, dans la limite extrême du possible.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Pierre de Clorivière, *contemporain et juge de la Révolution (1735-1820)*. Introduction de René Bazin. — In-12 de 207 p., portrait hors texte, 7 f. 50. — Paris, de Gigord.

Le P. de Clorivière a été, après les Cent-Jours, octogénaire par conséquent, le principal ouvrier de la res-

tauration de la Compagnie de Jésus en France. Il avait connu les geôles impériales cinq longues années, du 5 mai 1804 au 11 avril 1809. Avec un héroïsme d'une incomparable tranquillité, il avait exercé son ministère en plein Paris, tout le temps de la Terreur puis de la persécution fructidorienne. C'est un des grands noms de la Compagnie de Jésus ; et il est surprenant que l'on se soit occupé si tard de poursuivre sa Cause de Béatification.

Il était Breton, de St-Malo. Ses parents moururent jeunes, laissant quatre orphelins, dont deux garçons de 14 et 15 ans, qui furent envoyés au collège des Bénédictins anglais à Douai. Pierre était le cadet. Il était bègue. A dix-sept ans, sa famille le persuade d'entrer dans la marine ; mais on dit qu'il n'alla pas plus loin que Cadix. A dix-neuf ans, il part pour Paris faire ses études de droit. Jeune homme dès lors d'une admirable pureté de mœurs, nous le voyons, à vingt ans, communier tous les jours : nouvel indice, entre tant d'autres, que la tradition de la Communion fréquente ne s'est jamais perdue totalement dans l'Eglise. Il était alors sous la direction d'un prêtre éminent, M. Grisel, grand pénitencier de Paris, homme imperméable aux influences du siècle, propagateur de la dévotion au Sacré Cœur.

Jusque-là il ne s'est pas connu de vocation déterminée. Un jour, à la suite d'une retraite, il se sent appelé au sacerdoce. La lumière divine n'a pas précisé davantage. Elle précisera bientôt. Un jour (23 février 1756) qu'il est allé, contre sa coutume, dit-il, entendre la messe au Noviciat des Jésuites, comme il sortait de l'église, une personne le suit à la porte et lui dit : — « Dieu vous appelle sous la protection de S. Ignace et de S. François-Xavier ; voici le Noviciat : entrez-y. » Il écoute la personne « avec beaucoup de calme, » rentre à l'église, et se met en prière : l'effet de sa prière est que N.-S. l'appelle « à la Compagnie. »

Dès lors il est à la Compagnie. Deux ans plus tard, il fait ses premiers vœux. On l'envoie professeur au petit collège de Compiègne. Mais, en 1762, un arrêt du Parlement de Paris ferme tous les collèges de Jésuites sis dans le ressort. C'est la vie errante qui commence. On l'envoie au scolasticat de Liège. Il est ordonné prêtre à Cologne en 1763, fait un séjour en Angleterre, rentre en Belgique, où il fait sa profession solennelle, à Liège, le 15 août 1773 : le Bref *Dominus ac Redemptor,* portant suppression de la Compagnie de Jésus, avait été signé par Clément XIV le 21 juillet précédent, mais ne fut promulgué à Rome que le 18 août, et le 7 septembre en Belgique. Pierre de Clorivière fut le dernier profès admis par la Compagnie avant la Révolution.

La Compagnie supprimée, il demeure d'abord en Belgique. Bientôt, en septembre 1775, le Conseil souverain de Brabant lui intime l'ordre de quitter le pays, sans doute au nom de quelque liberté. Il revient en France, à Paris, où le précédait son grand renom de directeur spirituel. Il partage son temps et sa peine entre le Carmel de St-Denis, gouverné alors par la fille de Louis XV, le IIIe monastère de la Visitation, où sa sœur est religieuse, et les Ermites du Mont Valérien, pour qui il rédige un Directoire qui paraîtra plus tard sous ce titre : *Considérations sur l'exercice de la prière et de l'oraison.*

En 1779, l'évêque de St-Malo, son pays d'origine, le nomme curé de Paramé, petite ville qui vient de subir comme curé l'un des plus obstinés appelants de la Bulle *Unigenitus*. Le P. de Clorivière a vite transformé la paroisse et remis en santé ces âmes désalimentées. C'est en ce temps qu'il s'est trouvé, un beau matin, guéri de son bégaiement, comme N.-S. le lui avait annoncé de longues années auparavant. Il prend une part active à plusieurs de ces *missions bretonnes* qui ont été fondées naguère par le P. Maunoir. En 1786, l'évêque lui confie la direction du collège diocésain de Dinan : il y demeure jusqu'en 1790, et, comme il a refusé le serment constitutionnel, la municipalité dinannaise lui fait comprendre qu'il doit se retirer.

Il songe un instant à partir pour l'Amérique. N.-S. lui a annoncé jadis qu'un jour il serait l'instrument du rétablissement de la Compagnie. Il croit que c'est en Amérique que la prophétie doit se réaliser. Mais la voix intérieure lui parle de nouveau : « Pourquoi pas en France ? pourquoi pas dans l'univers ? »

Il restera donc. Il s'installe à Paris, dans un réduit de la rue Cassette ; et c'est de là qu'il exercera, jusqu'au Concordat, le ministère le plus fructueux.

Le Concordat lui rend une certaine liberté, jusqu'à ce qu'un beau jour de mai 1804, la police de Fouché l'incarcère : il n'a jamais su pourquoi. Cinq ans après, la même police le relâchera, et il ne saura toujours pas pourquoi. Ainsi le veut la liberté.

Il passe en Bretagne, puis en Normandie, pour se mettre en relations avec les Pères de la Foi, ce groupe de prêtres qui vers la fin du XVIIIe siècle se sont associés dans le but avoué de préparer par l'exemple de leur vie la restauration de la Compagnie de Jésus et d'en être les premiers ouvriers lorsque le Saint-Siège aura rapporté le décret de suppression. Car nul n'a jamais mis en doute que la Compagnie doive être un jour rétablie : Clément XIV lui-même, dès l'année qui suit le Bref de dissolution, a autorisé verbalement le maintien de l'Ordre dans la Russie Blanche, où Catherine II s'est refusée à publier l'acte pontifical ; son successeur Pie VI a confirmé cette dérogation à la mesure générale ; Pie VII, le 7 mai 1801, a rétabli officiellement la Compagnie en Russie (où les PP. Rozaven et de Grivel vont commencer, en 1804, leur noviciat) ; en 1804, le Pape rétablit l'Ordre dans le royaume des Deux-Siciles. Enfin, quatre mois après la chute de Napoléon, est publiée (7 août 1814) la Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, qui rétablit la Compagnie de Jésus par toute l'Eglise. Le P. de Clorivière a quatre-vingts ans ; il a demandé à son Général « un tout petit coin où il pût mourir obscur et inconnu » : la réponse, c'est sa nomination comme Supérieur, avec l'ordre de se mettre en relations avec les anciens jésuites français et le droit de recevoir des novices. Il ouvre le noviciat rue des Postes, 20, dans l'hôtel de Juigné, prêche lui-même la grande retraite d'un mois en janvier 1815. Puis, éclate l'aventure des Cent-Jours : Napoléon, rentré le 20 mars à Paris, rétablit, le 30, l'Université impériale ; le noviciat se disperse ; le P. de Clorivière demeure, avec un autre Père et un Frère. L'Empire disparaît de nouveau avant qu'on ait eu le temps de l'inquiéter.

On le laisse en fonctions jusqu'au début de 1818. C'est alors, à quatre-vingt-trois ans, qu'on lui permet d'abandonner la direction de la province de France, qui comprenait à cette date 75 prêtres, 28 scolastiques et 44 Frères coadjuteurs.

Rentré dans la vie commune, il continue à se lever à 3 heures du matin. Le 9 janvier 1820, s'étant levé un peu avant 3 heures, il descend, malgré le froid très vif, à la chapelle domestique, faire sa visite au Saint-Sacrement. Contre son habitude, et sachant peut-être ce qui va arriver, il va s'agenouiller au milieu de la balustrade, en face du Tabernacle. Au bout de peu de temps, il fléchit sur lui-même ; deux Frères le reçoivent dans leurs bras. Il était mort en adoration.

Il avait beaucoup écrit, sur l'Ecriture Sainte, et aussi sur la philosophie chrétienne des événements dont il était témoin. C'est un recueil de ses *Etudes sur la Révolution* que l'on publie aujourd'hui : 1° Examen des doctrines de la Déclaration des Droits de l'Homme, et 2° Vues sur l'avenir : caractères et conséquences de la Révolution, et conditions d'un relèvement durable. C'est un des plus fermes et des plus justes réquisitoires qui aient été écrits contre les doctrines révolutionnaires ; c'est un admirable Manuel de politique chrétienne. Et ce sont des pages qui, parce qu'elles sont doctrinales, n'ont pas vieilli et semblent écrites d'hier.

La Jeunesse de Philippe-Egalité (1747-1785) *d'après des documents inédits*, **par Amédée Britsch. — In-8 de 480 p., 8 planches hors texte, 30 f. — Paris, Payot.**

480 pages, et très compactes, sur la jeunesse d'un prince qui n'a pas laissé dans l'histoire le renom d'un homme de premier plan, cela peut sembler beaucoup, à première vue. Mais, d'abord, on sait que M. Britsch, connu depuis plus de vingt ans par quelques rapides monographies et par des travaux donnés à quelques-unes de nos bonnes Revues *(Correspondant, Revue des Etudes historiques)*, n'écrit pas pour ne rien dire. Et puis, à ce titre, il y a un sur-titre : *La Maison d'Orléans à la fin de l'Ancien Régime*, ce qui dès lors nous annonce que l'auteur se propose de dépasser singulièrement le cadre strict d'une biographie et entend considérer au contraire Louis-Philippe-Joseph, le futur Egalité, non pas comme un homme nouveau qui viendrait au monde, libre de ses actes, tel qu'un député frais élu ou un ministre tout neuf, mais comme l'héritier d'une lignée, l'aboutissant de cette force politique et sociale, faite de sentiments et d'intérêts liés, qui siégeait au Palais-Royal, face aux Tuileries, hors de Versailles.

Déjà Talleyrand observait dans ses *Mémoires :* — « J'ai pensé qu'un tableau de la vie de M. le duc d'Orléans (Egalité) donnerait les traits et la couleur du règne faible et passager de Louis XVI ; qu'il mettrait sous les yeux d'une manière sensible le relâchement général des mœurs publiques et particulières sous son règne, ainsi que la dégradation dans la forme du gouvernement et les habitudes de l'administration. »

Ce que Talleyrand a « pensé, » M. Britsch le réalise, ou plutôt commence de le réaliser, puisque ce premier volume, qui sera suivi d'autres, s'arrête à 1785, alors qu'Egalité a trente-huit ans. Mais quelles années que ce tiers de siècle ! Egalité est né en 1747, et c'est alors le tournant du siècle. C'est alors, en 1750 et années suivantes, que paraissent coup sur coup quelques-unes des œuvres retentissantes qui vont définitivement orienter le philosophisme, jusque là encore pris de certaines hésitations, vers la démolition de l'ordre de choses établi, qui vont surtout imprimer à sa marche une accélération que l'on sent terrible. La politique marche de pair avec les lettres : tant que Louis XV est là, un frein essaie de se faire sentir. Avec l'avènement de Louis XVI (1774), c'est le chaos, c'est la confusion de toutes choses dans l'abdication du pouvoir central, ce sont les intrigues de tout ce monde aristocratique et parlementaire, une anarchie qui n'est que trop combinée et calculée, préludant à la fameuse « anarchie spontanée » de Taine.

C'est toute cette histoire qui nous est évoquée ici, avec une prodigieuse intensité de vie. M. Britsch est vraiment le contemporain de tous ces gens-là. Au centre, Egalité. Non qu'il ait été plus méchant ou plus pervers que les autres ; mais c'est sa naissance qui lui impose la situation qu'on lui fait. M. Britsch écrit sans colère ; on le sent d'une grande impartialité. Il relève certaines légendes qui ont voulu noircir le prince. Légende, par exemple, que ce conte qui nous représente le duc de Chartres perçant son roi Louis XVI en effigie lors de son initiation à la maçonnerie : il a été initié en 1771, or Louis XVI n'est monté sur le trône qu'en 1774. Légende aussi que la tradition qui le représente comme un débauché précoce : il a été bien plutôt d'abord paresseux au plaisir, si bien que son père s'en inquiète et s'entremet avec ses chambellans pour fournir à ce novice de dix-neuf ans une maîtresse toute neuve, laquelle sera plus tard la fameuse Duthé et n'avait que quinze ans au temps où on la chargea de « déniaiser » le jeune prince. Il est vrai que celui-ci sera vite façonné à ce genre de vie et continuera, même après son mariage, sa vie de garçon, variant ses plaisirs avec une totale inconscience.

On n'étudiera plus, sans avoir en mains ce livre, ces années du déclin de l'Ancien Régime, présentées ici avec une toute autre documentation et richesse de détails qu'elles ne l'avaient été dans le *Au couchant de la monarchie* du marquis de Ségur. Le livre de M. Britsch est une thèse de doctorat ès lettres (Sorbonne) : c'est dire avec quelle rigueur de méthode et quel souci de précision il est conduit. La politique, les affaires parlementaires, les intrigues ministérielles, le difficile cousinage des princes avec la famille royale, y tiennent la place voulue. Mais c'est toute l'époque qui revit ici à travers les velléités et les fantaisies de ce malheureux et misérable prince qui touchait à tout : travaux pour le relèvement de la marine, aéronautique, essais de spéculation, métamorphose du Palais-Royal et révolution du commerce parisien, plaisirs de société et orages de cour, fabrication de l'opinion, hippomanie, franc-maçonnerie (dont il fut élu grand-maître en 1771, à vingt-quatre ans : trente pages très curieuses sur la maçonnerie au XVIIIe siècle). Un chapitre très documenté aussi, c'est l'anglomanie du prince, et l'anglomanie de tout le siècle en général. Phénomène curieux, on était en guerre avec l'Angleterre, et l'on demeurait anglomane quand même ; on se battait aux armées et sur mer, on rompait les relations diplomatiques, mais les relations mondaines n'y perdaient rien, les Anglais continuaient à séjourner en France, et les Français en Angleterre ; on échangeait des lettres d'un pays à l'autre... Benoît XV n'aurait pas pu, alors, demander aux belligérants *ut depositis armis deponantur et odia :* il n'y avait point eu d'*odia* vraiment. C'est là une conception de la guerre qui ne ressemblait guère à la nôtre, issue des guerres de la Révolution, et qui était assurément moins éloignée de la charité chrétienne et plus propice au rétablissement de la paix et des relations internationales.

M. Britsch a fait suivre son ouvrage d'une Table analytique des matières très développée : 20 pages de petit texte. Tous les travailleurs lui en sauront gré.

Abbé Francis Mugnier, **professeur au Grand Séminaire d'Annecy. Souffrance et Rédemption.** *Etude de théologie dogmatique, ascétique et mystique.* **— In-8o de XI-226 p., 18 f. — Paris, Biot (1925).**

L'auteur expose en raccourci la doctrine catholique sur le mystère de la souffrance, étudié spécialement dans l'homme. Il vise, avant tout, à montrer le lien intime qui relie ces trois termes : *péché, souffrance, réparation.* Le plan divin ne comportait pas la douleur (ch. 1) : c'est le péché qui la fit entrer dans le monde avec le désordre moral (c. 2). Il existe, entre le péché, d'une part, la douleur et la mort, d'autre part, une connexion naturelle, que la raison nous fait soupçonner et dont la foi nous donne la certitude : bien plus, dans l'autre vie, la douleur éternelle, peine du dam, peine du sens, est comme châtiment la conclusion logique du péché (c. 3).

La réparation, impossible à l'homme, peut être opérée par un Dieu fait homme (c. 4) : le Verbe est venu sur terre prendre tout de l'humanité déchue, sauf le péché et les suites du péché incompatibles avec la sainteté de l'Homme-Dieu. Jésus-Christ aurait pu réparer sans souffrir : il a néanmoins, et très librement, voulu souffrir et mourir afin de retourner, contre le démon, l'œuvre du péché, et mieux exprimer la malice du péché, son amour pour nous et son besoin de notre amour (c. 5).

La réparation offerte par le Christ demande la coopération de l'homme pour devenir profitable à l'homme. Les modalités de cette coopération sont les sacrements et le sacrifice personnel (c. 6). Le pécheur peut utiliser la souffrance, convertissante par ses effets (c. 7) ; mais le juste doit user de la souffrance, comme le Christ en a usé, comme moyen d'expiation et de satisfaction et comme œuvre méritoire (c. 8). Chez le saint, la souf-

france devient un agent de progrès dans la sainteté et dans le dégagement des liens de la chair et de la sensualité (c. 9).

Jusqu'ici, l'auteur n'envisage la valeur de la souffrance qu'au point de vue *individuel ;* dans les derniers chapitres, il en étudie le caractère *social*. Nier la valeur sociale de la souffrance, c'est ignorer le vrai sens de la douleur, le vrai *sens de la mort*. L'incrédule ignore ce sens, et les théories inconsistantes ou déprimantes mises en avant par lui pour expliquer la douleur et la mort sont indignes de l'homme, ravalé au rang de l'animal et même de la matière brute (c. 10). La solution catholique, appuyée sur le dogme consolant de la communion des saints et la doctrine de la réversibilité des mérites et des satisfactions (c. 11), montre au contraire à l'homme régénéré des voies et des ascensions insoupçonnées qui l'associent intimement à la réparation inaugurée par Notre-Seigneur (c. 12), et lui font goûter la joie surnaturelle dans la souffrance chrétiennement supportée, acceptée ou même recherchée (c. 13).

Mgr l'évêque d'Annecy, dans une préface magistrale, félicite l'auteur d'avoir exposé « cette magnifique doctrine catholique » « avec une orthodoxie parfaite et une science très avertie. » — « D'un bout à l'autre du livre, écrit Sa Grandeur, la pensée se développe, très claire et très précise : les chapitres ne se suivent pas seulement, ils s'appellent l'un l'autre jusqu'à cet ineffable couronnement de la douleur sanctifiée,... s'épanouissant à l'infini dans l'éternelle joie du Ciel » (p. XI). Nous avons dit ailleurs *(Ami* 1926, p. 321, suiv.) comment la doctrine si heureusement exposée par M. Mugnier, pourrait être complétée dans un sens plus général et plus complet, l'union des âmes réparatrices à Jésus-Eucharistie.

Le désir de voir l'Hostie et les origines de la dévotion au Saint-Sacrement, par Ed. Dumoutet, docteur en théologie. In-8 de 114 p. Paris, Beauchesne. — **Les deux grandes dévotions de l'heure présente : Eucharistie et Sacré Cœur,** par L. Garriguet, ancien Supérieur de Grand Séminaire. In-12 de VI-192 p. Paris, Téqui.

I. — Le livre de M. Dumoutet est une thèse présentée à l'Université de Strasbourg pour le doctorat en théologie, le 7 juillet dernier. Il porte en sous-titre : *Origines de la dévotion au Saint-Sacrement*. Evidemment ce n'est pas là le sujet propre de la thèse : ces origines sont aussi anciennes que l'Eglise, aussi anciennes que la foi en la Présence réelle. Ce que M. Dumoutet étudie, c'est un sentiment relativement nouveau, qui fait son apparition au XIIe siècle, qui jusqu'à la Réforme demeure très vivace dans le peuple chrétien, et qui se donne parfois l'air de tendre à transformer ou à fausser la dévotion eucharistique.

Ce sentiment, c'est « le désir de voir l'Hostie. » Désir très légitime en soi, tout à fait dans l'esprit de l'Eglise : l'Eglise, par deux fois au cours de la messe, « montre » le Saint-Sacrement au peuple, *ostendit populo adorandum ;* elle le lui montre à la triple récitation du *Domine non sum dignus* qui précède la Communion des fidèles *intra vel extra missam ;* elle le lui montre aux Saluts solennels ; elle le lui montre aux grandes Expositions des Quarante Heures, de l'Adoration perpétuelle, etc.

Ce désir, très légitime, peut prendre, chez certaines âmes, une forme maladive ; mais, au moyen âge, c'est une forme presque hérétique qu'il lui est arrivé de prendre. Certains, même des théologiens, en sont venus à croire que cette vue de l'Hostie pourrait dispenser de la Communion, pourrait même être préférable à la Communion. La nourriture eucharistique étant une nourriture spirituelle, disaient-ils (c'est Alexandre de Halès qui nous a conservé leur argumentation), ne convient-il pas que le canal en soit le sens le plus immatériel, c.-à-d. la vue ? Et ils appelaient à la rescousse des textes augustiniens établissant que la vision de Dieu sera toute notre récompense et notre unique nourriture dans l'éternité : pourquoi, dès lors, le mode de la nourriture eucharistique, qui a pour but de nous préparer ici-bas, *in via,* à jouir de la possession éternelle de Dieu, ne serait-il pas semblable au mode de la nourriture éternelle ?

Sophismes auxquels Alexandre de Halès n'a pas de peine à répondre qu'il y a bien en effet ici bas une nourriture spirituelle dont le mode est semblable à celui de la vision éternelle : mais cette nourriture, c'est la foi, acte de l'intelligence qui atteint directement le Christ, tandis que la contemplation de l'Hostie n'atteint, en soi, que les espèces sacramentelles, l'enveloppe qui voile la substance du Corps du Christ (S. Thom., *S. Th.*, III, q. 80, a. 4).

Mais la contemplation de l'Hostie, si elle est accompagnée de la foi, produit, elle aussi, ses fruits ; et ce fut un lieu commun de la scolastique au XIIIe siècle que le parallèle entre la *visio* et la *manducatio*.

Chez les théologiens, la doctrine est claire, et ferme. Chez les fidèles, il y eut toujours des abus. Beaucoup persistèrent à se contenter de voir l'Hostie, et à se dispenser ensuite de la Communion, se croyant ainsi en règle avec les exigences de la piété eucharistique. Chose plus grave, on en vint, en certains lieux (notamment en Allemagne), à présenter simplement l'Hostie à la vue des malades, sans la leur administrer en Viatique. Et cette coutume de porter le Saint-Sacrement aux malades pour le leur simplement montrer ne devait pas avoir disparu complètement encore au commencement du XVIIe siècle, puisque Paul V a jugé utile de la réprouver dans son Rituel, tit. IV, cp. IV, n° 5 : *alicui ad adorandum solum devotionis seu cujusvis rei prætextu ad ostendendum non deferatur*. De fait, au XVIIe siècle, divers manuels continuent à recommander l'ostension de l'Hostie aux moribonds incapables de communier ; mais en ce temps-là on ne se pressait pas d'obéir aux directions liturgiques de Rome. On pouvait alléguer pour cette pratique le miracle opéré par le Sauveur en faveur de sainte Julienne de Falconieri mourante *(Bréviaire Rom.*, 19 juin, leçon VI) ; mais à cette époque la coutume n'avait pas été encore réprouvée par l'Eglise.

Dans l'ensemble, la dévotion médiévale à l'Hostie montrée n'a guère survécu à la crise du XVIe siècle. Les temps sont proches où la coutume se généralisera de garder la tête obstinément baissée devant l'Eucharistie élevée par le célébrant. Une initiative de Pie X en 1907 a commencé heureusement à restaurer l'ancien usage.

M. Dumoutet a écrit là un chapitre extrêmement intéressant, aussi pieux qu'érudit, de l'histoire du culte eucharistique. M. Dumoutet, aumônier d'une œuvre d'étudiants à Paris et secrétaire de la *Revue Apologétique,* est une vocation née de la guerre : il était à préparer l'examen d'admission à l'Ecole Normale supérieure quand la guerre éclata. Blessé une première fois dans l'Argonne en 1915, il tomba sous Verdun en mars 1916, atteint d'un obus qui lui lacéra le corps, lui mutila un œil et lui emporta une jambe. Sa santé rétablie, il entra au Séminaire d'Issy et fut ordonné prêtre en 1921. Il s'est voué à l'étude de la théologie ; et sa thèse d'aujourd'hui est une première réalisation qui autorise toutes les espérances.

II. — M. Garriguet nous avait donné l'an dernier (voir *Ami* 1925, p. 430) un grand traité historico-doctrinal de la double dévotion à l'Eucharistie et au Sacré Cœur. Il l'avait écrit de cette plume translucide qui met ses livres à la portée même des fidèles les moins initiés aux problèmes de la dogmatique. Mais c'était un gros volume in-8, et il y a toujours des fidèles (et même des pasteurs) pressés à qui les gros volumes font peur. C'est par charité pour ceux-ci que M. Garri-

guet s'est remis à l'œuvre ; il a refondu son travail, en a modifié complètement le plan, en a réduit les proportions, élaguant ce qui était simple érudition ou pure métaphysique, ne conservant que ce qu'il a estimé indispensable pour faire connaître ces deux grandes dévotions et aider à en retirer les fruits qu'elles sont appelées à produire. Il expose leurs affinités, leurs similitudes de terme, de nature, de destinées, mais aussi la complète autonomie de chacune d'elles, leur objet, leurs motifs, leur fin, leurs actes, la Communion, la messe, les formes récentes de la dévotion au Sacré Cœur (culte familial, culte national, consécration du genre humain), etc. Bonnes pages de doctrine et de piété.

Paul Lerolle. *Souvenirs d'un ami*, **par Paul Blanchemain. Préface de M. Goyau. — In-8 de XVI 524 p., 15 f. — Paris, de Gigord.**

Paul Lerolle, né en 1846, † 1912, fut conseiller municipal de Paris à partir de 1884, puis député de Paris à deux reprises, une première fois de 1898 à 1902, puis de 1905 à 1908. Au Parlement, il fut un des plus éloquents défenseurs de nos libertés catholiques, surtout de la liberté d'enseignement. Ceux d'entre nous qui étaient d'âge alors à suivre les journaux, n'ont pas oublié la vaillance et l'éclat de son action politique en ces années. Ils seront heureux d'en retrouver ici le tableau très vivant, dressé d'une main aussi experte qu'amie. C'est une grande page de l'histoire de la défense religieuse chez nous.

C'est l'action politique qui chez Lerolle a le plus frappé les regards de la foule. Elle ne fut pas cependant le tout de sa vie, elle n'en fut même pas le principal : — « *Un apostolat social et religieux,* » écrit son biographe en sur-titre. L'apostolat des classes populaires, le relèvement religieux et moral du peuple ouvrier, ce fut en effet la grande œuvre de sa vie, de toute sa vie, dès les années d'enfance qu'il passa au demi-pensionnat de la rue des Francs-Bourgeois, sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes. Dès ce temps-là, par un appel de Dieu qui alors (comme aujourd'hui aussi) restait souvent incompris d'un trop grand nombre de catholiques, il se sentait orienté vers le souci de l'action sociale. Jeune étudiant, il sera un membre fervent des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il sera surtout l'un des ouvriers les plus actifs, les plus efficaces du Patronage de Notre-Dame de Nazareth, établi rue Stanislas par les Frères de St-Vincent-de-Paul, et centre admirable de charité, d'action religieuse et de protection des apprentis. Le spectacle des horreurs de la Commune en 1871, le spectacle aussi des atrocités de la répression, l'enflamment d'un nouveau zèle et le confirment dans sa conviction que c'est surtout de lumière et d'amour qu'a besoin un pauvre peuple égaré. Au lendemain de cette crise, il songe un instant à installer son apostolat au cœur de Plaisance, quartier alors fort abandonné. Une voix autorisée lui montre sa vocation ailleurs : il s'établit et se marie. Mais il ne perd pas de vue les pauvres. Il sera toujours l'homme des patronages ; il y découvre de belles vocations sacerdotales ; il déploie une inlassable sollicitude d'avocat à réconcilier quantité de ménages en instance de divorce ; il est l'un des premiers apôtres des petits forains ; il aide en 1887 les Frères à poser les premières assises de ce Syndicat des Employés qui groupe aujourd'hui 12.000 membres.

Et, en montrant ainsi à tous comment le zèle de l'homme d'œuvres s'unit à merveille à l'accomplissement des devoirs familiaux et professionnels, il a rendu vraisemblablement un service plus effectif qu'en s'isolant dans une vie exceptionnelle dont on n'eût admiré l'originalité et la fécondité que pour se dispenser d'en tirer un exemple et une leçon.

Au centre et au cœur de toute cette action sociale, Dieu, une vie d'intime union à Dieu. Ceux qui ont approché Lerolle le savaient ; les autres pouvaient le pressentir : tous seront heureux et édifiés de l'apprendre ici, dans ce livre écrit par un homme qui fut l'ami de toute sa vie et dès leurs années d'études au Petit Séminaire Notre-Dame des Champs.

« Nous aimons si peu Dieu au fond, écrivait Lerolle un jour. Croire en Dieu et ne pas l'aimer de tout son cœur semblent deux choses contradictoires ; et cependant ! Le Dieu vivant se cache trop dans nos visées intellectuelles derrière l'idée de Dieu. Nous faisons presque pratiquement de la Divinité une abstraction au lieu d'y voir, d'y sentir, d'y adorer, d'y aimer l'Etre ! »

Et dans son testament : — « Quoi qu'il arrive, aimez ce pauvre peuple que Jésus aimait : je l'ai sincèrement aimé, je ne l'ai jamais trompé. Servez Notre-Seigneur en lui. »

Je crois que ces quelques notes suffisent à dire quel beau livre c'est que cette biographie, quel achevé manuel d'action sociale à mettre aux mains de tous, et surtout de notre jeunesse cultivée.

Le Docteur Paul Michaux, par le Dr Pierre Barbet. In-12 de XII 227 p., portrait, 9 f. Paris, Editions *Spes*. — **Mère Louise-Flavie Blanc,** Supérieure Générale des Sœurs de St-Joseph d'Annecy (1810-1864). In-12 de XIV-471 p., portrait, 22 f. Paris, Beauchesne.

I. — Le Docteur Michaux, † 21 novembre 1923, fut, professionnellement, un grand chirurgien, à l'avant-garde de tous les progrès de l'asepsie et de toutes les conquêtes de la chirurgie moderne. Mais il fut aussi, — et c'est ce qui fait de lui une des plus belles figures catholiques des cinquante dernières années, — un homme d'œuvres et un fondateur d'œuvres. Il a fondé, pour les étudiants, cette *Conférence Läennec* qui groupe aujourd'hui 450 étudiants et qui est devenue, grâce à lui, une pépinière de médecins catholiques. Et puis surtout, dévoué toute sa vie aux patronages et aux œuvres de jeunesse populaire, il a créé cette *Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France* (la F. G. S. P. F.) qui groupe aujourd'hui plus de 300.000 jeunes gens aux âmes saines dans des corps robustes. Mais ces magnifiques résultats ne se sont pas improvisés, et nul ne lira sans une profonde émotion l'histoire des débuts modestes de l'œuvre, de ses déboires, des difficultés qu'elle a dû traverser avant d'atteindre l'apogée actuelle.

Voilà ce que fut chez Michaux l'homme public. Une pareille œuvre suppose une grande âme, une âme de « saint, » dit à chaque instant le Dr Barbet, qui fut son élève et qui nous apporte sur la charité, sur la bonté, sur l'humilité surtout et la modestie de son maître, le plus éloquent et le plus édifiant des témoignages. Modestie extrême, dont se plaint tendrement son biographe : — « On croirait vraiment que cet homme a tout fait pour qu'il fût impossible d'écrire sa vie. Dans toutes ses œuvres, dans toutes ses démarches, son humilité est telle que pour l'observateur superficiel il semble que tout se passe, s'organise et se monte par la baguette magique de quelque fée bienfaisante, aidée de tous ses collaborateurs : quant à lui, il disparaît, il ne fait rien, il n'a rien fait, ou si peu de chose ! »

Bien beau livre, à faire lire à notre jeunesse et à tous ceux qui s'occupent d'elle.

II. — Michaux fut un grand entraîneur, un grand éducateur. Et c'est une grande éducatrice aussi que nous fait connaître l'auteur (une de ses Sœurs en religion) de la vie de Mère Louise-Flavie Blanc, successivement maîtresse de classe, Directrice de Pensionnat, Supérieure de communauté, Assistante, Maîtresse des Novices, enfin Supérieure générale, — et partout à la hauteur des tâches que la Providence lui imposa, parce qu'âme de foi et type achevé des vertus religieuses. — On verra ici comment cette Congrégation des Sœurs

de St-Joseph d'Annecy est issue, en 1835, de la Maison-Mère établie sous le même vocable à Lyon. C'est sous l'épiscopat de Mgr Rey que les quatre communautés essaimées de Lyon au diocèse d'Annecy se sont groupées et ont constitué une Congrégation nouvelle, indépendante de celle de Lyon : séparation qui, grâce au tact de l'évêque, s'est opérée sans secousse comme sans amertume : « La maison d'Annecy regarde toujours celle de Lyon comme son *Alma Mater.* » La Congrégation d'Annecy a essaimé depuis en Suisse, en Angleterre et aux Indes (écoles, orphelinats, hôpitaux). — Un touchant chapitre sur le zèle de Mère Louise-Flavie à promouvoir la dévotion à S. Joseph dans l'Institut.

Vies de femmes, par Gina Lombroso. — **In-12 de 255 p., 10 fr. — Paris, Payot.**

Gina Lombroso a été présentée ici en 1924, p. 768. Elle est israélite, comme son père, le célèbre professeur de Turin, comme son mari, l'historien Guglielmo Ferrero. Docteur en médecine et ès lettres, elle s'est vouée, depuis quelques années, à l'éducation ou à la rééducation intellectuelle et morale de la femme. Elle y apporte un sens psychologique très aigu, une profonde philosophie, un grand sens d'honnêteté, et le sens religieux aussi : de l'Ancien Testament elle a gardé l'esprit de prière et l'esprit de confiance en Dieu, non pas de cette confiance égoïste qui attend que Dieu nous débarrasse de toutes les peines de la vie : — « Tout ce qu'elle demandait à Dieu, dit-elle d'une de ses héroïnes, c'était qu'il lui indiquât où était le devoir... Alors Dieu exauça ses prières et mit fin à l'épreuve en lui indiquant où était le devoir » (p. 141-2).

Le mal dont elle veut guérir les femmes, c'est le bovarysme. Elle n'en prononce pas le nom; mais l'idée en inspire tout son livre. Le nom a été inventé chez nous par le philosophe Jules de Gaultier et désigne la faculté qu'ont les êtres humains de se croire autres qu'ils ne sont. Gina L. ne s'occupe pas des êtres humains en général ; elle ne songe qu'à ses sœurs les femmes, et le mal dont elle les voit souffrir est précisément de se croire faites pour tenir un autre rôle que celui de fille, d'épouse ou de mère.

Vies de femmes, ce n'est pas un roman inventé; c'est une suite d'histoires véritables, de simples et fidèles biographies. Biographies non pas d'héroïnes tragiques ou romanesques, mais de femmes dont les angoisses et les joies n'ont pas dépassé le seuil du foyer domestique : mères, filles, épouses, sœurs, tantes et rien de plus, mais qui ont été filles, mères, épouses, tantes d'une manière délicieuse. Elles « vivent leur vie, » mais non pas au sens moderne du mot, — une vie qui est bien celle que la Providence leur marque, et non pas celle que tracent à d'autres leurs rêves, leurs caprices, leurs idées en désarroi.

Gina L. n'a pas voulu faire de la littérature ; elle a pris ses modèles tout près de soi, et elle s'est gardée de les « recomposer » pour nous plaire. Elle n'a écrit que pour les femmes, et non pour les distraire ou les morigéner, mais seulement pour leur révéler affectueusement ce qu'elles sont ou ce qu'elles pourraient être. Et elles pourraient être bien autre chose encore : nos lecteurs se rappellent le livre éloquent paru il y a quelques années, œuvre d'une chrétienne apôtre : *O femmes, ce que vous pourriez être !* Leur destinée surnaturelle est tout autre chose encore que ce que leur montre Gina L. Mais c'est déjà un immense service que de les arracher aux prétentions diaboliques où ce siècle les égare, — que de les ramener à cet honnête bon sens sur lequel la grâce édifiera ensuite ses merveilles. — « L'histoire vraie des femmes normales, dit Gina L., écrite avec conscience, pourrait avoir, je crois, une importance considérable pour résoudre la plupart des problèmes féminins. »

Léon Daudet. **Souvenirs** *des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux.* **IIe série. Un vol. gr. in-8 de 535 p., 25 f. Paris, Nouvelle Librairie Nationale. — Le Rêve éveillé, par le même. In-12 de 268 p., 10 f. Paris, Grasset.**

I. — Léon Daudet avait publié naguère, en format in-16, six volumes de *Souvenirs.* On les a recueillis ensuite en volumes gr. in-8, dans le format des *Écrivains de la Renaissance française :* le tome I nous a donné les quatre premiers volumes des *Souvenirs : Fantômes et Vivants, Devant la Douleur, L'Entre-deux-Guerres, Salons et Journaux ;* le tome II, qui paraît aujourd'hui, recueille les deux derniers : *Au temps de Judas,* et *Vers le Roi.*

Ces *Souvenirs* sont la partie proprement historique de l'œuvre de Léon Daudet. C'est de l'histoire. Passionnée certes, mais sincère. *Au temps de Judas,* c'est l'affaire Dreyfus, avec l'affaire des fiches et l'affaire Syveton qui en ont été la suite, tout cela d'ailleurs préambule voulu de la guerre de 1914, tout cela machine montée par l'ennemi pour nous dissocier par la guerre intestine avant de nous anéantir par les armes. Léon Daudet, qui a une puissance de travail incroyable, a été, au cours de ces années, mêlé quotidiennement à tous les milieux « littéraires, politiques, artistiques et médicaux ; » et c'est un homme qui savait voir. Il a tout vu, tout entendu ; et son témoignage doit être retenu. Il savait voir, et il sait faire voir aussi. Sa vision s'incruste dans l'œil du lecteur. On peut ne pas goûter sa polémique, qui est fatigante (et qui est bien d'autres choses encore, mais je ne me place ici qu'au seul point de vue littéraire). Quand il raconte, il est captivant. L'histoire est une résurrection : *Au temps de Judas,* c'est la résurrection des milieux politiques et littéraires chez nous les dernières années du xixe siècle et les premières du xxe. On n'imagine pas pareille évocation de noms propres, de faits menus ou grands, d'anecdotes typiques, de bons mots, et quelquefois aussi (pour n'en pas perdre l'habitude) de calembours (mais qui disent toujours quelque chose).

Vers le Roi, ou « Comment je suis devenu royaliste » : genèse de l'*Action Française ;* négociations avec Drumont ; les camelots du roi ; la politique et la polémique entre 1908 et 1914.

A ces chapitres d'histoire générale Léon Daudet ajoute 120 pages de *Souvenirs* qu'il publia sur son père Alphonse peu après sa mort et qui étaient devenus introuvables. Dirons-nous que c'est ici la perle de ce volume ? Oui vraiment, ce sont des Souvenirs de famille adorablement touchants sur celui qui « ne fut pas seulement un père et un mari exemplaire, » mais aussi « mon éducateur, dit son fils Léon, mon conseiller et mon grand ami : il n'est pas une ligne de moi que je ne lui aie lue aussitôt écrite, il n'est pas une de mes pensées dont je ne lui aie demandé la valeur, il n'est pas un de mes sentiments dont je lui aie caché la force ou la naissance. » — A la suite, p. 467-522, L. Daudet publie *De l'Imagination, Dialogue entre mon père et moi :* curieuse et pénétrante analyse où apparaissent en germe certaines idées qu'il a depuis développées et systématisées dans *l'Hérédo* et *Le Monde des images.*

II. — A cette Œuvre philosophique qui a été présentée ici l'an dernier (*Ami* 1925, p. 634), L. Daudet vient d'ajouter un nouveau volume qui tout de suite s'est imposé à l'attention universelle : *Le Rêve éveillé.* Il part de ce fait que la totalité des auteurs qui ont étudié le rêve humain (et Dieu sait s'ils sont nombreux depuis Maine de Biran, dont le livre a paru en 1792 : Charles Nodier, Alfred Maury, Bergson, Delacroix, Yves Delage, Vaschide, Gilbert Robin, Freud surtout, et tant d'autres !) ont eu l'air de le considérer comme un attribut du sommeil, ou, tout au moins, comme un phénomène se produisant à l'occasion du sommeil.

C'est là un point de départ faux, un parti pris qui a faussé toute la psychologie du rêve.

Le rêve est mêlé à notre vie courante, même éveillée, d'une façon beaucoup plus constante et complète que ne le supposaient et ne le supposent maintenant encore les onirologues. Chez l'homme normal le rêve éveillé existe à l'état presque constant. Même pendant la conversation avec notre semblable, ou devant un beau spectacle, ou pendant que nous agissons ou pendant que nous méditons ou réfléchissons sur une question donnée, sur un problème, même pendant le souvenir, le regret, le remords, il y a dans notre esprit une part importante de rêves, — rêves ou flocons de rêves... L. Daudet raconte qu'il ne lui est jamais arrivé de prendre la parole en public, même et surtout à la tribune de la Chambre, sans avoir eu, devant les yeux de l'esprit, tantôt une immense prairie plantée d'arbres, au soleil couchant, comme il y en a au bord de la Loire, tantôt une route de Provence ensoleillée, entre Maillane et St-Remy. C'est là un cas très général en effet.

Donc nous rêvons éveillés. Tout le long du jour et au milieu même de nos travaux, nous sommes traversés par ces images, ces impressions, ces franges de souvenirs, qui, réunis et condensés au cours du sommeil et pendant la carence de la volonté et du jugement, constituent nos rêves.

Voilà la donnée initiale de ce livre. Elle est très claire; et L. Daudet l'illustre d'exemples multiples, avec une rare pénétration d'analyse. Là-dessus il édifie son interprétation de ce rêve éveillé. Il se heurte à Freud, et surtout au freudisme, car, comme il arrive d'ordinaire, les disciples dépassent le maître, dans le mal. Freud d'ailleurs s'est assez enfoncé dans le mal lui-même pour justifier toutes les indignations (voir *Ami* 1922, p. 88-90; 1923, p. 376); et L. Daudet n'a pas de peine à pulvériser les excès grotesques de son pansexualisme.

Etant donné donc que l'on écarte comme source *unique* de tous ces phénomènes du rêve éveillé la *libido* chère à Freud, à quelle source autre ira-t-on s'attacher? L. Daudet propose la crainte et la pensée de la mort et de la douleur. Il n'est pas douteux que pour beaucoup de cas, pour la majorité des cas si l'on veut, il n'ait raison; et il en analyse nombre d'exemples impressionnants. Mais il n'est pas nécessaire de généraliser ainsi à outrance et de vouloir absolument ramener à une source unique des phénomènes aussi multiformes et aussi étrangement entremêlés.

Une autre source, par exemple, de nos rêves pourrait bien être le désir du bonheur, non pas du bonheur sous son aspect sexuel, à la Freud, mais en tant qu'état paradisiaque, regret de l'Eden perdu, obscure souvenance de cet âge d'or chanté par toutes les mythologies. Dira-t-on que ce désir du bonheur se ramène lui-même à la fuite de la douleur? Soit; mais ce n'est là que son aspect négatif : le bonheur n'est pas seulement l'absence de la douleur; il est quelque chose de positif, aux yeux de la philosophie naturelle elle-même.

Léon Daudet ne se borne pas à l'analyse du rêve éveillé. Il fait la synthèse de son activité. Le rêve éveillé est une force naturelle. Comme toutes les forces mises par la Providence à notre disposition, il doit être utilisé, discipliné, fécondé en vue de notre perfection, — de notre perfection naturelle d'abord, surnaturelle ensuite : L. Daudet nous en montre la « transformation progressive en éléments de méditation, puis en méditation proprement dite et de plus en plus élevée. » Comme cela nous change de l'étroite et vilaine psychologie de Freud, de la psychologie moins ignoble, mais matérialiste aussi, et en tout cas si anémiée, à la mode en maint milieu universitaire!

Voilà un livre que l'on aimera à étudier. L. Daudet y conduit sa pensée avec une vigueur et une souplesse rares, avec surtout une puissance de pénétration étonnante; et je comprends qu'un de ses admirateurs salue ici, non pas seulement un livre de philosophie et une confession psychologique de son auteur, mais « surtout une *somme,* la somme des méditations d'un homme qui a pensé, souffert, aimé, observé, étudié, qui a connu les plus grands esprits de son temps et expérimenté toutes les idées modernes. »

Les Paysans. III : Le Printemps, par Ladislas Reymont. In-12 de 470 p., 12 f. Paris, Payot. — **Filles d'Hécube,** par Clara Viebig. In 12 de VI 340 p., 9 f. Paris, Perrin. — **Les Dilettantes de la vie,** par la même. In-12 de 320 p., 10 f. Payot.

I. — Ladislas Reymont, mort l'hiver dernier, est un des grands noms de la littérature polonaise contemporaine. Un des grands noms aussi de la littérature catholique. Son livre cinglant contre *l'Apostolat du Knout en Pologne* a été un triomphe, en France comme en son pays d'origine (cf. *Ami* 1912, p. 1114). On s'est mis à traduire, voici deux ans, sa tétralogie des *Paysans.* Trois volumes en ont paru : *L'Automne; L'Hiver,* annoncés ici précédemment; *Le Printemps,* dont nous venons de transcrire le titre. *L'Eté* est sous presse. C'est une peinture de la vie paysanne en Pologne. Peinture très réaliste, beaucoup trop même, au gré des meilleurs admirateurs de l'auteur, qui regrettent que ces pages ne puissent aller en toutes mains. Mais quel éclat et quelle vigueur! Et quelles envolées d'idéalisme par-dessus tout ce réalisme! Buveurs, querelleurs, jaloux, coureurs de filles, ces paysans certes ne sont pas flattés; mais comme on sent, à lire ces pages, qu'ils valent mieux que tout cela, et que tous ces vices ne sont chez eux qu'à fleur de peau, superficiels, et qu'en son fond leur âme est restée si chrétienne, si polonaise, si prête à rebondir de ses misères! Et quelles incomparables descriptions du printemps en Pologne!

II. — Mme Clara Viebig est protestante, quoique rhénane et même mosellane (née à Trèves en 1868). Elle est une des plus achevées proses féminines de notre temps. Par la fermeté et l'éclat de son style, elle rappelle Mme Marcelle Tinayre. Elle la rappelle aussi par d'autres traits de son génie, qui sont moins innocents. L'*Ami* lui a donné une petite étude en 1909, p. 391-3. Ses *Filles d'Hécube* sont une de ses meilleures œuvres. C'est une chronique de la guerre, un des bons livres que la guerre a inspirés. Il diffère des autres en ce qu'il n'y est pas parlé de la guerre, mais seulement de ses répercussions, au cours des trois premières années, sur la population de l'arrière. C'est la peinture de l'état d'âme « des civils » en Allemagne. La scène se déroule dans un village de la banlieue de Berlin : les hommes sont partis; et les « filles d'Hécube, » les mères allemandes, tremblent pour leurs fils, tandis que les fiancées, dans l'enivrement de la jeunesse, aspirent frénétiquement à l'amour. En vain les cloches annoncent sans cesse de nouvelles victoires : l'orgueil germanique n'était point préparé à une lutte si longue, si chèrement disputée. Tous ces bulletins qui parlent de nouvelles villes prises sur le front Est comme sur le front Ouest, autant de déceptions. Ce qu'on attend, c'est la paix. Les signes de lassitude, de découragement s'accentuent chaque jour; les vivres se font rares, des privations de toutes sortes se multiplient, bientôt il ne restera plus rien du moral de ces classes moyennes naguère si « fraîches et joyeuses! » Les documents imprimés avaient déjà révélé tout cela à André Hallays, qui en avait colligé son beau livre, *L'Opinion allemande pendant la guerre.* Ici, chez Clara Viebig, c'est la vie même prise sur les faits par quelqu'un qui l'a vécue.

III. — *Les Dilettantes de la vie :* roman de « la vie d'aujourd'hui, » nous dit-on, où les plus enthousiastes

élans d'idéalisme sont condamnés à se briser contre les difficultés matérielles. Est-ce seulement « d'aujourd'hui » que la vie a de ces rigueurs ? que le bon sens plutôt a de ces revanches ? On nous peint ici un jeune couple très sympathique assurément, deux artistes assoiffés de beauté, d'art et de bonheur : mince bagage pour courir la carrière. Après maintes déconvenues, il meurt d'un refroidissement; elle demeure seule, désemparée, avec l'enfant qui ressuscitera pour elle le défunt et lui apparaît désormais comme sa seule raison de vivre... Tout cela se déroulant parmi des cadres très variés : les doux paysages mosellans, la petite ville allemande avec ses potins et ses mesquineries, Cologne et son dôme, Berlin et sa vie enfiévrée. Campagnards cossus, riches industriels, magistrats provinciaux, artistes, esthètes, bourgeois de Berlin, tout ce monde défile sous nos yeux avec une extraordinaire intensité de vie. Quel dommage qu'un si beau talent soit absolument dénué de tout sens religieux !

La Sculpture antique *de Phidias à l'ère byzantine*, par Charles Picard, prof. à la Faculté des Lettres de Lyon. — In 4° de 552 p. sur papier couché, 202 gravures, 40 f. — Paris, H. Laurens.

M. Ch. Picard, avant d'être professeur à l'Université de Lyon, fut Directeur de l'Ecole française d'Athènes. C'est dire que nul n'était mieux qualifié pour écrire l'histoire de l'art grec. Il aborde son sujet avec piété certes, mais avec critique aussi, un sens critique qu'il s'en faut que tout le monde garde en pareille matière. On ne trouvera pas ici ces panégyriques à outrance auxquels se croient trop souvent obligés les faiseurs de Manuels, même catholiques. Rien non plus des enthousiasmes suspects qui affectent de mettre sur le même pied hellénisme et christianisme comme sources également saintes et fécondes de notre civilisation européenne. Rien surtout de l'idolâtrie des gens du type Anatole France qui ne mettent plus, eux, sur le même pied hellénisme et christianisme, mais les opposent, et ne les opposent que pour déplorer l'apparition et la victoire (temporaire évidemment, pensent-ils) du Christianisme : tout était pour le mieux, il y a vingt siècles, dans le monde hellénisté si le Christ n'était venu, trouble-fête, tourmenter l'humanité de je ne sais quel idéal contre-nature; et tout ne rentrera dans l'ordre que quand l'hellénisme aura repris la direction du monde et que le Christ à son tour sera roulé « dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts. »

On va répétant que c'est la Grèce qui a inventé « l'art humain, » que l'Egypte sa devancière n'avait eu que l'art égyptien, qu'avec la Grèce seulement commence « l'art humain. » Eh bien ! non : les Grecs ont sans doute marqué des progrès décisifs sur l'art des peuples du Nil et de l'Asie; ils ont connu à fond, et les premiers, l'anatomie esthétique. On ne relèvera jamais assez le bienfait de leurs belles inventions :

« Pourtant celles ci ne donnèrent ni à *l'art humain*, ni même simplement à la sculpture, des cadres définitifs. Quand on apprend tout à fait à connaître l'Hellade, on discerne de plus en plus les limites *assez étroites* de son particularisme... Ce petit peuple si intelligent dura peu. » (Picard, p. 498).

L'art grec, la grande période de la sculpture grecque, Phidias, Scopas, Praxitèle, Lysippe, — ne s'étend sur guère plus d'un siècle, le siècle qui va de Périclès à Alexandre, du milieu du vᵉ siècle au troisième quart du ivᵉ. C'est après les victoires médiques que se dégage organiquement l'idéal de la cité primitive. C'est en 449 que Périclès fait cesser les hostilités avec la Perse et, libre désormais de songer à d'autres soucis qu'à ceux de la défense du sol, peut réaliser son idéal formé aux leçons d'Anaxagore. Mais cet idéal est quasi mort dès le temps d'Alexandre :

« Crète et Grèce n'ont été que des foyers de rayonnement intense, vite éteint, hélas ! au vent vif de la Méditerranée : on pourrait presque dire que la civilisation a été, même en Grèce, *insulaire*, malgré ses rayonnements. L'horizon clair restait partout limité. Prisonnière de sa mythologie, qui faisait vivre dans le passé un peuple de dieux sur la terre, l'Hellade a périclité sitôt après avoir donné ses beaux fruits; on dirait que son propre génie l'a séchée. »

L'art grec, dans la seconde moitié du ivᵉ siècle, déborde, par les conquêtes d'Alexandre, sur l'Asie et l'Egypte. Cent cinquante ans plus tard, la victoire romaine le reportera en Occident, dans l'agreste Latium. Son influence sera multipliée, en surface; mais le génie créateur est mort. Cette période hellénistique qui s'ouvre après Alexandre, est la plus pauvre en vrais chefs-d'œuvre. C'est le règne de « l'esprit dans l'art, » avec ce qu'il comporte d'excellent, — et aussi de moins bon. Rome a eu beau prolonger l'art grec, le répandre : elle n'a pas su le rénover. Ceux mêmes qui l'ont le plus admiré, tels les empereurs Auguste et Hadrien, l'ont dénaturé, inconsciemment. La Renaissance, à son tour, le dénaturera; et il continue à l'être encore aujourd'hui peut-être, et non moins, « dans nos pieuses Académies. » Et si vous voulez voir jusqu'où peut descendre cette dénaturation, allez à Munich, devant cette cohue de résurrections d'art grec dont le roi Louis Iᵉʳ, il y a un siècle, a encombré sa capitale.

A l'antique art grec il fallait une inspiration nouvelle. Elle lui est venue du christianisme. C'est en Occident, — en Gaule principalement, c.-à-d. dans la région où les traditions gréco-latines avaient été longtemps le moins compromises par l'apport de l'Asie trop lointaine, — que s'est faite plus tard, dès le temps de la renaissance carolingienne, la résurrection de la sculpture ; et « la façon dont se fit la réapparition même d'une plastique crue oubliée n'est pas un des moins curieux exemples des *similitudes à distance* telles qu'en révèle si souvent l'étude comparée des arts. »

« On ne ressuscitera point désormais les dieux de l'Hellade, en partie étrangers, dont elle-même se détachait peu à peu, et dont les aventures locales, parfois bizarres, ne peuvent plus guère qu'exceptionnellement, en tout cas, défrayer aujourd'hui une sculpture sincère. Notre sensibilité moderne veut des formes plus nuancées, alors même qu'un esprit reconnaissant s'attache à admirer encore tant de rythmes si merveilleusement souples et expressifs, voulant louer sans réserve, dans l'art, l'idéalisme *corporel* de la Grèce, à tendance généralisatrice, si sereine ! Depuis lors, du moins, sachons-le, *l'accent profond du christianisme*, les mélancolies infinies du Nord brumeux, se sont imposés à nous, à leur tour, par la suite des âges ; *il ne servirait guère de vouloir oublier l'ombre de la croix latine étendue déjà sur vingt siècles modernes...* »

Voilà quelques vues que je glane à travers ce livre. Elles diront à nos lecteurs quel ample bénéfice ils peuvent se promettre de sa lecture. C'est un livre d'immense érudition, toujours claire dans sa profondeur, toujours allègre dans sa solidité, jamais encombrée d'inutilités, — d'une érudition sous laquelle on sent une pensée toujours maîtresse d'elle-même, élevée, prête toujours à prendre son envol vers les régions sereines d'où l'on embrasse la marche des ensembles. — Je n'ai rien dit de la splendeur de l'illustration, digne des éditions Laurens. Je suis heureux seulement de noter qu'elle est aussi convenable que possible, d'une convenance qui même est rare en une histoire de l'art antique. Elle est presque toute en têtes ou en bustes, ou en corps costumés; les nudités y sont ramenées à un minimum, souvent voilées de la traditionnelle feuille de vigne, en tous cas à peine perceptibles.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 13 octobris 1926.
Eug. Lindecker, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

LAMALOU-LES-BAINS (Hérault) VILLA DE LA VIERGE
Directrice reçoit prêtres même l'hiver. Pension : 12 fr.

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE — R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue F^co sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

REVUE SACERDOTALE
du Tiers-Ordre de Saint-François

Bulletin de vie spirituelle, doctrine d'action, s'adressant aux Prêtres, Tertiaires ou non, désireux de se former à la spiritualité franciscaine ou chargés de la direction de Fraternités du Tiers-Ordre.

Mensuelle FRANCE . . . . 8 fr. »»
ETRANGER . . . . 9 fr. 60

Librairie SAINT-FRANÇOIS, 4, rue Cassette, PARIS (6^e).
Envoi gratuit d'un n^o spécimen.

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Comm^ce d'Avesnes-s-Helpe, N^o inscript. 2625

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris
LIVRAISONS — EXPÉDITIONS
TOUTES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES françaises et étrangères
AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.
PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ
HUILES de FOIE de MORUE
BANDAGES
BAS A VARICES — CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE
LUNETTERIE
LABORATOIRES D'ANALYSES Médicales et Alimentaires
NOTICES & BROCHURES gratis sur demande
A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

LYON (II) 3, place Bellecour (Siège social) — **LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE** — PARIS (VI) 5, rue Garancière 1, pl. St-Sulpice
En Société anonyme depuis 1882
EDITION — COMMISSION — EXPORTATION

Nouvelles publications (prix actuels)

ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Cours Moyen, par le Chanoine BOULENGER. 1 vol. gr. in-16 de 400 pages, illustré, cartonné 12,60

Ce nouvel ouvrage complète la série de ces manuels d'instruction religieuse dont le succès, « à nul autre comparable, » se traduit par un tirage à ce jour de plus de 400.000 volumes.

LA DOCTRINE DE S. ALPHONSE SUR LA VOCATION ET LA GRACE en regard de l'enseignement de S. Thomas et des prescriptions du Code, étude théologique-canonique, par le R. P. RAUS, C. SS. R., in-8° : 8 »»

SOUS LES PALMIERS DU COROMANDEL, par Mgr P. ROSSILLON, in-8 carré de 344 pages, plus 4 planches hors texte, couverture illustrée. . . . . . . 9 »»

UNE AME DE PETIT SÉMINARISTE : JEAN HOUI (1913-1925), par M. l'abbé E. LEMASSON, beau vol. in-8, portrait hors texte . . . . 6 »»

L'ŒUVRE DE LAMARTINE, publiée en extraits avec des introductions illustrées et des notes par CLAUDIUS GRILLET, Docteur ès Lettres, Lauréat de l'Académie Française. **Poésie** 4 vol. in-8° carré illustrés, chacun . . . 8,40
I. Les Méditations. II. Les Harmonies.
III. Jocelyn et La chute d'un ange. (Edition autorisée par le Saint-Office). — **IV. Les Recueillements.**

AVEC JÉSUS FORMANT EN NOUS SON PRÊTRE, Méditations sacerdotales par J. GRIMAL, S. M., 2 forts vol. in 16 . . . . 24 »»

TROIS OUVRAGES D'ACTUALITÉ, du P. HENRY PERROY.
I. Le Christ Roi. In-8° de 32 p. et 18 illustrations. 2 »»
II. Deux Martyrs de l'Eucharistie : Les Bienheureux Jacques SALES et Guillaume SAULTEMOUCHE. — In-16, 192 pages et 8 planches hors texte. . . . . . 7 »»
III. Les Martyrs d'Aubenas. Piqûre in-16 illustrée. 0,85

Trois ouvrages couronnés par l'Académie Française en 1926 :

I. LE CURÉ D'ARS, Saint J. M. B. Vianey (1786-1859), par l'abbé F. TROCHU, Docteur ès Lettres, in-8° écu de XVIII-704 p. 2 autographes du saint, 21 gravures, 1 carte, 3^e édition (tirage 20.000 ex.). Prix . . . . . 22 »»

II. VIE NOUVELLE DU VÉNÉRABLE P. CHEVRIER, par le chanoine CHAMBOST, in-8° de XII-620 p. Prix . 16,80

III. HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE, par L. RIBOULET, préface de M. ANDRÉ BAUDRILLART, agrégé de l'Université, grand in-16 de 568 p., broché : 28 »». Relié . . 30,80

« L'ECOLE LIBRE, » collection de plus de 80 volumes publiés par *un Comité de professeurs* et constamment tenus à jour, *nombreuses nouveautés*, voir notre **Catalogue de livres d'Enseignement et d'Education** (septembre 1926) adressé franco à tout lecteur de l'*Ami*. Demander en même temps notre nouveau **Catalogue de papeterie et fournitures scolaires.** Les consulter pour approvisionner : catéchismes, écoles, patronages, missions, services administratifs, etc..., en papier à lettres, enveloppes, objets de piété, imagerie (cahiers à couverture illustrée de scènes évangéliques), jeux de plein air et d'intérieur, articles de toilette, etc. etc.

Sous Presse : 1° *Pour paraître fin octobre :*
BÉATITUDES, par Mgr LAVALLÉE, 1 vol. in-16 . 9 »»
2° *Pour paraître fin décembre :* ABRÉGÉ DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE ET MORALE, par l'abbé J. BERTHIER, M. S., 4^e édition revue et corrigée, conformément au nouveau droit canon, 25^e mille, 1 fort vol. in-8° sur 2 colonnes. Prix . . . . *frs* 45 environ.

Les commandes seront servies dans l'ordre de réception.